



**HAL**  
open science

## Être auteur aux côtés de l'auctoritas : Brunet Latin, Cicéron et la Commune

Carole Mabboux

► **To cite this version:**

Carole Mabboux. Être auteur aux côtés de l'auctoritas : Brunet Latin, Cicéron et la Commune. *Bullettino dell'Istituto italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 2013, 115, pp.287-325. hal-01599564

**HAL Id: hal-01599564**

**<https://hal.science/hal-01599564>**

Submitted on 2 Oct 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## ÊTRE AUTEUR AUX CÔTES DE L'*AUCTORITAS* : BRUNET LATIN, CICÉRON ET LA COMMUNE

Corps social tout autant que manifestation institutionnelle, la commune construit son identité et légitime son pouvoir par une cohésion affichée. Cette unité est d'autant plus promue par les cités italiennes que celles-ci sont divisées, entre elles comme en leur sein. En effet, animées par une conflictualité longtemps perçue comme vectrice d'honneurs, les communes de la deuxième moitié du *Duecento* sont marquées par des luttes de pouvoir entre factions, que ces dernières se distinguent politiquement ou socialement.<sup>1</sup> Le prolongement des conflits à l'échelle régionale invite chaque pouvoir urbain à affirmer sa communauté comme unie et singulière face à une altérité potentiellement concurrente. La construction idéale de la commune, oscillant entre bellicisme et recherche de concorde, valorise une démarche conciliatrice qui s'appuie en grande partie sur l'art du discours. Celui-ci gagne en importance tant au sein de conseils délibératifs sans cesse plus nombreux qu'à travers une autocélébration urbaine animée par l'écrit. Fonctionnement institutionnel et orgueil communal lient ainsi efficacité et éloquence.<sup>2</sup> La rhétorique, modèle d'un discours normé, est partie intégrante de l'action et de la pensée politiques citadines. À l'oral, parallèlement à l'essor de la prédication, elle s'exprime dans une parole laïque guidée par l'*ars arengandi*, art de la harangue et du discours public officiel.<sup>3</sup> À l'écrit, elle encadre la rédaction à travers les règles de l'*ars dictaminis*, définissant à l'origine des modèles épistolaires.<sup>4</sup> Or, dans un contexte mêlant renouveau des études juridiques et idéal d'ordre social, la production administrative écrite est au cœur des normes de gestion urbaines, qui prônent désormais la conservation. La pratique politique est donc intimement liée à la manifestation d'une éloquence qui s'exprime

---

<sup>1</sup> J.C. Maire Vigueur, *Cavaliers et citoyens : guerre, conflits et société dans l'Italie communale, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris 2003, pp. 363-370.

<sup>2</sup> Concernant l'empreinte rhétorique de l'exercice politique communal, on peut se référer à l'abondante bibliographie proposée par Enrico Artifoni à ce sujet, parmi laquelle : *I podestà professionali e la fondazione retorica della politica comunale*, « Quaderni storici », 63 (1986), pp. 687-719 ; E. Artifoni, *L'éloquence politique dans les cités communales (XIII<sup>e</sup> siècle)*, in I. Heullant-Donat, *Cultures italiennes*, Paris 2000, pp. 270-296 ; E. Artifoni, *L'oratoria politica comunale e i laici rudes et modice literati*, in C. Dartmann-T. Scharff-C.F. Weber, *Zwischen Pragmatik und Performanz. Dimensionen mittelalterlicher Schriftkultur*, Turnhout 2001, pp. 237-262. On consultera également P. Cammarosano, *L'éloquence laïque dans l'Italie communale (fin du XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, « Bibliothèque de l'École des Chartes », vol. 158, n. 2 (2000), pp. 431-442.

<sup>3</sup> P. Von Moos, *L'ars arengandi italienne du XIII<sup>e</sup> siècle. Une école de la communication*, in Von Moos, *Entre histoire et littérature : communication et culture au Moyen Âge*, Firenze 2005, pp. 386-415 : 390.

<sup>4</sup> M. Camargo, *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout 1991, pp. 17-28 ; J.J. Murphy, *Rhetoric in the Middle Ages. A history of rhetorical theory from saint Augustine to the Renaissance*, Berkeley-Los Angeles-London 1974, pp. 194-268.

dorénavant tant à travers la figure classique de l'orateur que celle, plus récente, du rédacteur. Elle est appuyée par une nouvelle vitalité des études rhétoriques, à l'université comme dans la littérature didactique. L'enseignement de l'éloquence, dans les deux cas, s'éloigne d'une approche scolastique et exégétique des préceptes discursifs, pour se concentrer sur leur application concrète.

Pour répondre aux besoins communaux d'une éloquence pratique, les *studia* italiens se distinguent des écoles françaises (telles Chartres, Orléans ou Paris), au style jugé trop artificiel, en proposant des entraînements courts, sur des textes juridiques latins.<sup>5</sup> Cette réaction contre une approche grammaticale de la rhétorique, art oratoire alors figé dans le *trivium*, se manifeste dès la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle parmi les étudiants en droit de l'université de Bologne. Les *dictamina* sont autant de relais de cet enseignement renouvelé. Bien que les premiers travaux exposant les règles de l'écriture épistolaire remontent à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le *Duecento* témoigne d'une production communale originale particulièrement riche. A ces œuvres, et parallèlement à une circulation de commentaires français toujours active, viennent bientôt s'ajouter les premiers manuels d'éloquence en langue vernaculaire. Ces *volgarizzamenti* ambitionnent de décrire le style latin et d'apporter les connaissances et les discours antiques aux *illitterati*. A l'université comme dans la littérature didactique, les figures classiques sont, en |289 effet, régulièrement convoquées pour la définition de modèles, que le *dictator* incitera à suivre ou, à l'inverse, à dépasser. Parmi ces références, Cicéron est alors souvent cité. Orateur comme homme de lettres, il représente le pont qui unit désormais culture de la parole et efficacité de l'écrit. "Tullius" occupe une place majeure au sein des enseignements rhétoriques, particulièrement prégnante durant la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.<sup>6</sup> D'une part, érigé en figure tutélaire, son aura classique autorise l'opposition à la technicité des *artes*. D'autre part, la carrière politique et les engagements de Cicéron au sein de la République romaine lui valent une solide réputation d'homme d'action dévoué à la collectivité, le conformant aux idéaux civiques communaux. Ses textes rencontrent alors les intérêts tant idéels que pratiques des lettrés et des enseignants du *Duecento*, qui visent une inscription du discours rhétorique dans la *polis*. Le qualificatif de "maître d'éloquence" lui est ainsi régulièrement attribué et justifie l'apparition d'œuvres délaissant un propos dictaminal pour embrasser plus ouvertement et plus largement l'étude de la rhétorique cicéronienne.<sup>7</sup>

---

<sup>5</sup> H. Wieruszowski, *Rhetoric and the Classics in Italian Education of the Thirteenth Century*, in Wieruszowski, *Politics and culture in medieval Spain and Italy*, Roma 1971, pp. 589-627 : 592-595.

<sup>6</sup> V. Cox, *Ciceronian Rhetoric in Italy, 1260-1350*, « *Rhetorica* », vol. 17, n. 3 (1999), pp. 239-288 : 244.

<sup>7</sup> Murphy, *Rhetoric in the Middle Age* cit, p. 89.

Les notaires sont à l'origine d'un large pan de la littérature rhétorique vulgaire, y mettant à profit leurs capacités de transcription et de traduction. Cela n'est en rien surprenant lorsque l'on remarque, non seulement, que le notariat implique un usage régulier de la langue et de la grammaire latines, mais également que la formation y conduisant utilise l'*ars dictaminis* comme support.<sup>8</sup> Parmi ces hommes de lettres et d'écritures, Brunet Latin a exercé un rôle de premier plan, politique autant que littéraire. Notaire florentin, il exerce au service de la commune jusqu'à son exil, survenu en 1260, à la suite de la victoire gibeline de Montaperti. Séjournant en France à cette occasion, Brunet semble alors se consacrer majoritairement à la littérature, en italien comme en picard. Revenu à Florence probablement en 1266, il s'engage dans des activités publiques de premier plan, en lien avec la victoire des | 290 guelfes et du Popolo avec le soutien des Angevins.<sup>9</sup> Présenté par Giovanni Villani comme « maestro in digrossare i Fiorentini, e farli scorti in bene parlare », Brunet a produit de nombreuses œuvres relatives à l'éloquence, dans lesquelles il montre son attachement aux préceptes cicéroniens.<sup>10</sup> Ce lien s'exprime à travers des usages divers du texte classique. Par la citation, tout d'abord, lorsque Brunet emploie, à des fins de compilation, des extraits de textes cicéroniens dans le *Tresor*, encyclopédie picarde promettant de contenir toutes les connaissances de son temps. Par la traduction, ensuite, quand le notaire vulgarise plusieurs discours cicéroniens sur commande, semble-t-il, de notables florentins. Brunet propose ainsi une version italienne de trois plaidoiries prononcées devant César : *Pro Marcello*, *Pro Ligario* et *Pro Deiotaro*.<sup>11</sup> Par l'explicitation, enfin, dans la *Rettorica*, où Brunet traduit les dix-sept premiers chapitres du *De inventione* de Cicéron en y adjoignant un commentaire. L'omniprésence du philosophe romain dans l'œuvre brunétienne a favorisé la comparaison entre les deux personnages. Leurs similitudes d'intérêts et d'action, ainsi que le respect qu'a pu manifester le notaire médiéval à l'égard de l'orateur classique, ont conduit Michele Scherillo à définir Brunet Latin comme le « modesto Cicerone della Firenze guelfa ».<sup>12</sup>

---

<sup>8</sup> Cfr. A. Bartoli Langeli, *Il notaio*, in *Ceti, modelli, comportamenti nella società medievale (secoli XIII-metà XIV)*. Atti del 17° Convegno internazionale di studi (Pistoia, 14-17 maggio 1999), Pistoia 2001, pp. 23-42 : 32-37 ; M. Zabbia, *Formation et culture des notaires, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, in Heullant-Donat, *Cultures italiennes* cit, pp. 297-324 : 305-320.

<sup>9</sup> Pour connaître les notices biographiques les plus complètes relatives à Brunet Latin, on peut se référer aux articles suivants : G. Inglese, *Latini, Brunetto*, in Istituto della enciclopedia italiana, *Dizionario biografico degli Italiani*, LXIV, Roma 2005, pp. 4-12 ; A. de Vincentiis, *Le parole di ser Brunetto*, in S. Luzzatto-G. Pedullà, *Atlante della letteratura italiana*, I, Torino 2010, pp. 41-47.

<sup>10</sup> G. Villani, *Nuova Cronica*, Roma 2002, IX, x, p. 378.

<sup>11</sup> N'ayant pas fait l'objet d'édition récente, ces traductions peuvent être lues dans *Opuscoli di Cicerone volgarizzati nel buon secolo della lingua toscana*, cur. F. Zambrini, Imola 1850, pp. 335-430.

<sup>12</sup> M. Scherillo, *Le origine e lo svolgimento della letteratura italiana*, I, Milano 1919, p. 54.

Le lien entre les deux personnages est rendu plus complexe par l'écriture même de Brunet. En effet, en reprenant les thèses et les mots cicéroniens, il n'entend pas toujours être un simple intermédiaire, un seul vulgarisateur. Malgré une révérence manifeste à Cicéron, Brunet s'affirme comme "auteur" aux côtés de celui-ci dans la *Rettorica* : « L'autore di questa opera è doppio : uno [...] fue Marco Tulio Cicero, il più sapientissimo de' Romani. Il secondo è Brunetto Latino cittadino di Firenze ».<sup>13</sup> Par-delà l'effacement d'une césure chronologique importante, quelles conséquences a l'ambition de Brunet de se poser | 291 en double scripturaire de Cicéron ? Sur le fond, cela peut inciter à croire que le notaire modifie la pensée cicéronienne ou envisage, tout du moins, de la compléter. Sur la forme, d'une part, l'affirmation de deux "auteurs" pousse à interroger l'œuvre de Cicéron en tant qu'entité définie et stabilisée ; d'autre part, elle paraît remettre en cause le statut d'*auctor* traditionnellement dévolu à ce dernier, soit celui d'une autorité qui, rendant témoignage de la vérité, donne à ses écrits une valeur immuable.<sup>14</sup> La présentation d'un "auteur double" dans la *Rettorica* a souvent été interprétée comme une assimilation de la part de Brunet entre rédacteur et *auctoritas*. Le notaire se voudrait continuateur de l'œuvre de Cicéron. Cette interprétation suppose que la dynamique guidant l'écrit de Brunet trouve sa source dans le passé, à travers le respect voué à la culture classique. Tout en ne niant pas ce dernier, on peut néanmoins émettre l'hypothèse d'une dynamique inverse. L'écriture de Brunet n'inviterait-elle pas, au contraire, à repenser les acquis antiques à travers le prisme de la culture communale ? Au lieu de se définir comme nouveau Cicéron, simple actualisation d'un modèle antique, Brunet n'identifierait-il pas une nouvelle figure cicéronienne, pensée à partir de données contemporaines ? Nous utiliserons ici les textes brunétiens cités précédemment non dans le but de relever l'influence antique qui s'y manifeste mais, à l'inverse, pour pointer les écarts que Brunet se permet et revendique à l'égard de sa source. Ceci invite à questionner les notions d'auteur, d'*auctoritas* mais aussi d'original et d'originalité émanant de ces textes ainsi que leur articulation. Au-delà, on interrogera la visée de l'éloquence chez Brunet, à savoir la formulation de normes d'insertion dans la cité, codes d'une action politique communale.

| 292

## I. UNE CONCEPTION RHETORIQUE DE LA CITE, HERITAGE DES CLASSIQUES

---

<sup>13</sup> B. Latini, *La Rettorica*, Firenze 1968, p. 6.

<sup>14</sup> Dans une définition littéraire, non seulement l'*auctor* est à l'origine d'une création mais ses écrits doivent être crus et respectés. La reconnaissance collective et traditionnelle de leur pertinence et de leur véracité leur confère l'*auctoritas*. Cfr. A. Minnis, *Medieval Theory of Authorship. Scholastic Literary Attitudes in the Later Middle Ages*, Philadelphia 1988, p. 10

Au premier abord, l'œuvre de Brunet Latin apparaît comme peu originale au regard des usages rhétoriques cicéroniens. Le notaire semble, en effet, guidé par la tradition tant dans le choix de ses sources (A) que dans le traitement de celles-ci (B). Toutefois, son approche du discours politique, représentative des aspirations de son temps, montre qu'il prend acte d'un héritage antique revivifié par la commune tout en affirmant l'actualité de sa pensée (C).

#### A. Cicéron, *auctoritas* omniprésente de la littérature didactique

En empruntant à Cicéron les thèmes et les mots qui constitueront ses écrits, Brunet s'inscrit au cœur d'une veine littéraire traversant le *Duecento*. En effet, les textes de l'auteur antique servent régulièrement de support aux réflexions des lettrés communaux, que ces derniers les citent ou les commentent. La référence n'est pas neuve puisque, au fil des siècles séparant les consuls romains des podestats, Cicéron n'a jamais disparu des manuscrits. Les usages faits de ses textes et de son image ont néanmoins varié, d'une valorisation de la *vita civilis* à la promotion néoplatonicienne de la vie contemplative, jusqu'à la rénovation d'une éloquence civique.<sup>15</sup> Ces diverses lectures mettent en lumière l'importance majeure qu'ont gardée certaines figures classiques au sein de la culture médiévale, dans une acception tutélaire. Chaque période fait naître une nouvelle interprétation de Cicéron et ce, en fonction des préoccupations théoriques et pratiques des intellectuels du temps. La pérennité de sa présence dans les écrits est à mettre sur le compte, outre d'une disponibilité de copies, de l'aura entourant le penseur dès la fin de l'Antiquité. Cicéron fait figure d'autorité tant par la forme de son écriture que par les préceptes que celle-ci transcrit.<sup>16</sup> Le prestige |293 de sa personne, accolé à celui de son œuvre, lui attribue une légitimité supérieure à celle de tout contemporain. Celle-ci est continuellement renforcée par l'argument des siècles et l'accumulation des renvois que font les commentateurs à son exposé. L'*auctoritas antiquitatis* confère à Cicéron une valeur spéciale qui assimile ses enseignements à la vérité.<sup>17</sup> Le

---

<sup>15</sup> H. Baron, *The Memory of Cicero's Roman Civic Spirit in the Medieval Centuries and in the Florentine Renaissance*, in Baron, *In search of Civic Humanism*, I, Princeton 1988, pp. 94-128. L'œuvre aristotélicienne a, elle aussi, été particulièrement propice à des interprétations contradictoires de l'Antiquité au Moyen Age, notamment quand à sa définition de la noblesse. Cfr. G. Castelnovo, *D'Aristote à Aristote ? La noblesse des intellectuels entre sang et vertu*, in Castelnovo, *Elites, pouvoirs et noblesses de part et d'autre des Alpes*, dossier d'habilitation à diriger des recherches, vol. 2 : *Aux marges de la commune, au cœur de la cité ?*, Paris 2011, pp. 120-292.

<sup>16</sup> La scolastique atténue la primauté des auteurs antiques quant à la forme de la langue latine. Une langue plus technique se crée au XIII<sup>e</sup> siècle, pour répondre aux besoins du raisonnement, intégrant de nouvelles sources intellectuelles traduites de l'arabe et du grec. Le latin philosophique ne se sent alors plus tenu de se référer à la norme classique. Cfr. P. Bourgain-M.C. Hubert, *Le latin médiéval*, Turnhout 2005, p. 62.

<sup>17</sup> Cette assimilation est d'autant plus aisée que Cicéron, par ses liens au stoïcisme et après quelques remaniements, a longtemps été lu et pensé en maître de sagesse, aux valeurs éthiques et morales non contradictoires avec le christianisme. Parmi de nombreuses autres, la reprise de ses textes produite par saint

philosophe est régulièrement transcrit dans les ouvrages didactiques médiévaux, sa citation ayant valeur de démonstration.<sup>18</sup> Dès lors, la manifestation d'une inspiration cicéronienne au XIII<sup>e</sup> siècle dépasse largement les œuvres rhétoriques pour embrasser des écrits à portée philosophique comme historique.<sup>19</sup> Sa convocation est néanmoins la plus manifeste quant à la normalisation de l'éloquence.

Cicéron est fréquemment considéré comme le *magister eloquentiae* du Moyen Âge.<sup>20</sup> Ses textes sont cités dans de nombreuses œuvres rhétoriques du Duecento, de façon directe ou à travers la médiation d'autres figures classiques, tels Cassiodore ou Boèce. Toutefois, dans l'enseignement universitaire comme dans les florilèges, sa citation accompagne souvent celle d'autres auteurs estimés incontournables. Le *Candelabrum* de Bene da Firenze, rédigé vers 1238, donne un exemple de compilation de savoirs engrangés tant par la fréquentation du *studium* de Bologne que par la lecture de sommes réalisées des deux côtés des Alpes. Les emprunts qui le composent proposent un aperçu des influences marquant la culture rhétorique du XIII<sup>e</sup> siècle : si la reprise de Cicéron semble constituer la trame de l'ouvrage, celui-ci cite notamment | 294 (et conjointement à des recueils médiévaux) Ovide, Horace, Juvénal, Lucain ou encore Quintilien, dont l'influence reste majeure à cette période.<sup>21</sup> La référence à Cicéron reste néanmoins une norme, que l'on retrouve dans les trois genres rhétoriques se distinguant dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup> : l'*ars poetriae*<sup>23</sup>, l'*ars praedicandi*<sup>24</sup> et l'*ars dictaminis*. Cette

---

Ambroise a renforcé sa légitimité, en appui de son prestige antique. Cfr. Baron, *The memory of Cicero* cit., pp. 105-106.

<sup>18</sup> Cfr. O. Ducrot, *L'argumentation par autorité*, in Ducrot, *Le dire et le dit*, Paris 1984, pp. 149-170 ; A. Compagnon, *L'auctoritas*, Compagnon, *La seconde main, ou le travail de la citation*, Paris 1979, pp. 218-221.

<sup>19</sup> Les histoires décrivant la Rome antique, telle la *Storia de Troia e de Roma* (c. 1255), citent régulièrement le philosophe parmi leurs sources. Cicéron est également présent dans la production philosophique et théologique de la période : Thomas d'Aquin fait, par exemple, plus de 70 fois référence au *De inventione* dans sa *Summa theologiae*. Cfr. E.K. Rand, *Cicero in the courtroom of St. Thomas Aquinas*, Milwaukee 1946.

<sup>20</sup> Murphy, *Rhetoric in the Middle Age* cit., p. 106.

<sup>21</sup> G.C. Alessio, *Le istituzioni scolastiche e l'insegnamento*, in *Aspetti della letteratura latina nel secolo XIII*. Atti del primo Convegno internazionale di studi dell'Associazione per il Medioevo e l'umanesimo latini (Perugia 3-5 ottobre 1983), cur. C. Leonardi-G. Orlandi, Perugia 1986, pp. 3-28 : 17 ; V. Abbruzzetti, *A propos du Candelabrum de Bene da Firenze*, « Arzanà », 8 (2002), pp. 11-32 : 14-15.

<sup>22</sup> J.J. Murphy, *Western rhetoric in the Middle Ages*, in Murphy, *Latin Rhetoric and Education in the Middle Ages and Renaissance*, Aldershot 2005, pp. 1-26 : 13-24.

<sup>23</sup> Apparaissant dans les années 1170, l'*ars poetriae* donne les clés de la composition à visée esthétique. Elle concilie les normes de la rhétorique à celles de la grammaire, dans le but d'adapter les règles de l'efficacité orale à la sensibilité littéraire. La *Poetria nova* et le *Documentum de modo et arte dictandi et versificandi* de Geoffrey de Vinsauf (c. 1213) donnent l'exemple d'un emploi de la rhétorique cicéronienne dans une visée poétique. Cfr. W.M. Purcell, *Ars poetriae. Rhetorical and Grammatical invention at the Margin of Literacy*, Columbia 1996, pp. 3-5, 71-86 ; Murphy, *Rhetoric in the Middle Ages* cit., p. 172-173.

<sup>24</sup> Se développant vers 1200, l'*ars praedicandi* s'adresse aux orateurs souhaitant rendre leurs sermons plus convaincants. Son développement est parallèle à celui des ordres mendiants, dont l'action est fortement tournée vers la prédication citadine. La *Summa de arte praedicandi* de Thomas de Chobham, rédigée vers 1220, donne l'exemple de sermons construits d'après les règles du *De inventione*. Cfr. F. Morenzoni, *Parole du prédicateur et inspiration divine d'après les artes praedicandi*, in R.M. Dessì-M. Lauwers, *La parole du prédicateur*, Nice

dernière discipline, particulièrement prolifique dans l'Italie communale, connaît un essor conjoint à celui des études cicéroniennes à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.<sup>25</sup> Les *dictamina* interrogent alors régulièrement la pertinence des règles édictées par Cicéron, encourageant son commentaire. Parmi les *dictatores*, bon nombre ont enseigné ou étudié à Bologne, alors centre actif d'une réflexion sur l'éloquence pratique. Outre l'apport de Bene da Firenze, on compte par exemple ceux, aux interprétations divergentes, de Boncompagno da Signa (*Rhetorica novissima*, 1235) ou de Jacques de Dinant (*Summa dictaminis*, c. 1280).<sup>26</sup>

| 295 En commentant Cicéron, Brunet Latin se veut dès lors successeur d'une tradition installée, qu'il a sans doute approchée durant ses années de formation.<sup>27</sup> Son choix d'une expression en langue vernaculaire le place, à l'inverse, comme initiateur d'une nouvelle appréhension des textes cicéroniens. Les traductions et vulgarisations italiennes se multiplient, en effet, dans les dernières décennies du *Duecento*, illustrées notamment par le *Libro de' Vizî e delle Virtudi* de Bono Giamboni (c. 1270) ou par le *Fiore di Rettorica* attribué à Guidotto da Bologna (c. 1265). De même que les écrits rhétoriques de Brunet, ces ouvrages appuient tous deux leur rédaction sur le *De inventione* et la *Rhetorica ad Herennium*, alors considérée comme une œuvre cicéronienne. Soumis à une disponibilité de sources restreinte, le notaire florentin se voit contraint au conformisme quant au choix du support à sa réflexion. Les écrits de Cicéron connaissent, en effet, une diffusion inégale au XIII<sup>e</sup> siècle. Le *De inventione* et la pseudo-cicéronienne *Rhetorica ad Herennium* constituent le corpus le plus couramment utilisé pour l'écriture rhétorique, loin devant les *Topica*, les

---

1997, pp. 271-290 ; Thomas de Chobham, *Summa de arte praedicandi*, cur. F. Morenzoni, Turnhout 1988, pp. xlviiii-xlix.

<sup>25</sup> Durant le XII<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, le développement de l'*ars dictaminis* semble avoir marqué un coup d'arrêt à l'étude directe des textes cicéroniens en Italie. A l'inverse, ces derniers restent au cœur de toutes les attentions françaises à cette période. Cfr. Cox, *Ciceronian Rhetoric* cit, pp. 241-242.

<sup>26</sup> Boncompagno da Signa est resté célèbre pour son anticicéronianisme, dont l'ampleur est aujourd'hui discutée. Aux prémices du XIII<sup>e</sup> siècle, il rejette l'approche théorique de la rhétorique qui prévaut alors dans les écoles françaises et recommande de s'éloigner des modèles classiques. Il propose ainsi une critique des premières pages du *De inventione* dans sa *Rhetorica novissima*. Immigré français à Bologne, Jacques de Dinant marie, à l'inverse, la rhétorique académique et l'*ars dictaminis* dans des ouvrages commentant les auteurs classiques. Cfr. F. Bruni, *Boncompagno da Signa, Guido delle Colonne, Jean de Meung : metamorfosi dei classici nel Duecento*, in *Reticorica e poetica tra i secoli XII e XIV*. Atti del secondo Convegno internazionale di studi dell'Associazione per il Medioevo e l'Umanesimo latini, in onore e memoria di Ezio Franceschini (3-5 ottobre 1985), cur. C. Leonardi-E. Menestò, Perugia 1988, pp. 79-108 : 83-87 ; E. Artifoni, *Boncompagno da Signa, i maestri di retorica e le città comunali nella prima metà del Duecento*, in *Il pensiero e l'opera di Boncompagno da Signa*. Atti del primo convegno nazionale (Signa, 23-24 febbraio 2001), cur. M. Baldini, Signa 2002, pp. 23-36 ; Wieruszowski, *Rhetoric and the Classics* cit., pp. 593-598 ; Von Moos, *L'ars arengandi italienne* cit, pp. 409-410.

<sup>27</sup> L'analyse des influences didactiques présentes dans la *Rettorica* a conduit Gian Carlo Alessio à postuler que le notaire florentin a été formé au *studium* de Bologne durant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Son interprétation de Cicéron laisserait entrevoir l'empreinte des enseignements de Bene da Firenze. Cfr. G.C. Alessio, *Brunetto Latini e Cicerone (e i dettatori)*, « Italia medioevale e umanistica », 22 (1979), pp. 123-169 : 127-129.



*Epistolae* ou encore le *De oratore*, qui demeure méconnu jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle.<sup>28</sup> En vulgarisant ces textes, Brunet entend apporter à ses concitoyens non formés au latin les clés d'un savoir codifié et ancré dans une longue tradition intellectuelle communale. Représentative de la littérature citadine par son sujet, cette |296 entreprise est également rendue conventionnelle par l'usage que Brunet réserve à ses sources.

### B. Brunet, compilateur respectueux du "maître"

L'exposition d'un savoir, au XIII<sup>e</sup> siècle, passe par la présentation du long chemin qui, des *auctores* à l'époque contemporaine, a amené l'homme à mieux connaître. Dans une idée de continuelle progression scientifique par cumulation des acquis, la technique d'écriture la plus courante est celle de la compilation, soit « faire des livres avec des livres ».<sup>29</sup> Plusieurs textes, aux origines disciplinaires et temporelles diverses, se trouvent ainsi mêlés en une seule œuvre. Le compilateur transcrit une autorité par délégation et juxtaposition, sous la forme d'un « discours citant ».<sup>30</sup> Brunet se conforme à cet exercice, notamment dans son encyclopédie, le *Tresor*, dont la nature affichée est celle d'un « compilez de sapience ».<sup>31</sup> Utilisant la métaphore florale, caractéristique du genre, il affirme la qualité de son texte par le caractère séculaire et complémentaire des citations qu'il a sélectionnées pour sa composition.<sup>32</sup> Les sections consacrées à la rhétorique dédient, bien entendu, de nombreuses pages aux extraits d'œuvres cicéroniennes, parallèlement à la convocation d'autres auteurs classiques.<sup>33</sup> La démonstration repose, en effet, sur la multiplicité des sources concordantes proposées ainsi que sur le prestige de leurs auteurs.

L'abondance de citations laisse toutefois penser que Brunet a lui-même utilisé des compilations comme source à ses écrits. D'une part, pourtant friand de références aux autorités, le notaire paraphrase certains auteurs classiques sans les citer.<sup>34</sup> On peut alors supposer que |297 Brunet ne prend pas la peine de préciser l'origine de formules qui, pour les

<sup>28</sup> Murphy, *Rhetoric in the Middle Ages* cit., p. 109.

<sup>29</sup> B. Guenée, *L'histoire et la compilation au XIII<sup>e</sup> siècle*, « Journal des savants », vol. 1 (1985), pp. 119-135 : 120.

<sup>30</sup> C. Méné-Caster, *Auteurité et compilation au XIII<sup>e</sup> siècle* in Méné-Caster, *Un roi en quête d'auteurité*, « Les livres d'e-Spania. Etudes », 2 (2011) : <http://e-spanialivres.revues.org/272>

<sup>31</sup> B. Latini, *Tresor*, cur. G. Beltrami-P. Squillacioti-P. Torri-S. Vatteroni, Torino 2007, p. 4.

<sup>32</sup> « Et si ne di je pas que li livres soit estraiz de mon povre sens ne de ma menue science ; mes il iert ausi come une bresche de mel coillie de diverses flors, car cest livres iert compilez seulement des merveillous diz des actors qui devant nostre tens ont traité de philosophie, chascun selonc ce que il en savoit partie ». Cfr. Latini, *Tresor* cit., p. 6.

<sup>33</sup> Sont ainsi mentionnés, dans le troisième livre du *Tresor*, Horace, Sénèque, Plaute ou encore Aristote. Cfr. *Ibid.*, pp. 524, 636, 770, 838.

<sup>34</sup> C'est, par exemple, le cas d'un passage du *De consolatione philosophiae* de Boèce traduit presque mot à mot dans la *Rettorica* sans mention à l'auteur ni à l'ouvrage, pourtant utilisé et cité dans le *Tresor*. Cfr. Boèce, *La consolation de philosophie*, Paris 2002, p. 28 ; Latini, *Rettorica* cit., p. 177.

lettrés de son temps, participent d'un lieu commun. D'autre part, l'architecture de son texte, créée par la combinaison d'extraits rapportés, se superpose fréquemment à la traduction de sommes médiévales, tout en s'éloignant parfois de l'écrit antique.<sup>35</sup> L'individualisation des sources brunétiennes est rendue malaisée par les reprises en chaîne réalisées d'un rédacteur à l'autre. Les historiens supposent néanmoins que le Florentin a utilisé, entre autres, les *Fets des Romains*, le *Moralium dogma*, l'*Oculus pastoralis* ou encore le *Liber de regimine civitatum* de Giovanni da Viterbo, montrant son insertion dans la veine littéraire de son temps.<sup>36</sup> De façon similaire, si Brunet témoigne d'une bonne connaissance des œuvres cicéroniennes qu'il traduit, il étaye le commentaire de ces dernières par l'importation d'interprétations antérieures. Dans sa *Rettorica*, il cite par exemple régulièrement les *Explanationes in Ciceronis rhetoricam* de Victorin et le *De differentiis topicis* de Boèce. Le sens qu'attribue Brunet aux mots de Cicéron est donc largement tributaire de la tradition exégétique médiévale. Son accès aux propos antiques est soumis à de nombreux intermédiaires scripturaires, que ces derniers soient copistes, glosateurs ou compilateurs. Réciproquement, les adjectifs par lesquels Brunet décrit l'œuvre et le personnage cicéroniens se conforment au portrait qu'en dépeint la tradition.

Si Brunet convoque régulièrement Cicéron comme simple pièce d'une somme d'*auctoritates* (suivant le modèle répétitif du « X dice che/X dit que », présent presque à chaque page de la *Rettorica* et du *Tresor*) dont | 298 l'incontestabilité vient précisément de la multiplicité, il n'hésite pas à ponctuellement mettre en avant la singularité du penseur romain. Une place privilégiée est, en effet, accordée à ses écrits dans l'œuvre brunétienne qui les prend pour support à la traduction comme au commentaire. Le renvoi à Cicéron dépasse de ce fait l'extrait pour désigner l'objet littéraire dans sa (quasi) intégralité. La citation établit alors une hiérarchie entre un "*super-auctor*" dont l'écrit suscite l'étude et les *auctoritates* dont les

---

<sup>35</sup> Il est délicat de parler de texte "original" puisque, à cette date, les écrits classiques ont déjà été copiés de nombreuses fois, chaque manuscrit comportant des variations propres à son *scriptorium* de réalisation. Parmi les classiques dont Brunet semble avoir une connaissance indirecte, on remarque que certaines citations de Lucain au sein de la *Rettorica* sont issues du *Moralium dogma*. On peut, à cet effet, comparer la succession des phrases « Si come dice il buono poeta Lucano, nonn è conceduto alle grandissime cose durare lungamente. L'altro dice che lle grandissime cose rovinano per lo peso di sé medesimo » avec les enchaînements proposés dans la *Guerre civile* de Lucain et dans le *Moralium dogma*. Cfr. Latini, *Rettorica* cit., p. 10 ; Lucain, *La guerre civile*, Paris 1962, I, p. 5 ; Guillaume de Conches, *Moralium dogma*, Uppsala 1929, p. 64.

<sup>36</sup> Concernant les sources utilisées par Brunet, on peut se référer à de multiples auteurs, parmi lesquels : B. Latini, *La Rettorica italiana*, cur. F. Maggini, Firenze 1912, pp. 25-52 ; G. Salvemini, *Il Liber de regimine civitatum di Giovanni da Viterbo*, in Salvemini, *La dignità cavalleresca nel Comune di Firenze*, Milano 1972, pp. 358-370 : 364 ; B. Latini, *Li livres dou Tresor*, cur. F.J. Carmody, Berkeley-Los Angeles 1948, p. xxxi ; B. Ceva, *Brunetto Latini, l'uomo e l'opera*, Milano-Napoli 1965, p. 152 ; G. Baldassari, *Ancora sulle fonti della Rettorica : Brunetto Latini e Teodorico di Chartres*, « Studi e problemi di critica testuale », 19 (1979), pp. 41-69.

phrases sont relatées dans le but d'accréditer un propos exogène.<sup>37</sup> Cette différence de traitement est légitimée par la prééminence de Cicéron sur la rhétorique médiévale. Celle-ci favorise son individualisation parmi les autorités et la valorisation, au-delà de ses écrits, de qualités personnelles marquant sa supériorité : Cicéron est un « sage », « miauz parlanz homme dou monde et maistre de rethorique ».<sup>38</sup> Ces éloges adressés au penseur romain sont fréquents dans les *dictamina* du *Duecento*, explicitant pour le lecteur la subordination du compilateur.<sup>39</sup> Brunet va néanmoins plus loin dans sa déférence au maître, en évoquant un lien personnel dans une adresse au commanditaire du *Pro Ligario* : « io sono molto guernito di libri e spezialmente di detti di Marco Tullio Cicerone, scelto quasi per una mia sicura colonna, siccome fontana che non istagna ».<sup>40</sup> Cicéron est une source récurrente de Brunet, un élément stable de ses compositions. Véritable colonne vertébrale de son œuvre, la référence au philosophe romain mêle chez lui la permanence de la vérité au mouvement de l'inspiration. Cicéron apparaît dès lors comme le penseur indépassable de l'éloquence, dont la convocation est sans cesse à réanimer dans un contexte de renouveau discursif communal.

| 299

### C. La rhétorique, clé du fonctionnement communal et de sa promotion

Brunet construit le *Tresor* suivant une progression ascendante : il présente, tour à tour, les connaissances indispensables à l'homme, des plus élémentaires jusqu'à la plus prestigieuse, à savoir la politique.<sup>41</sup> Cette dernière est décrite dans un cadre spécifique : celui de la cité, elle-même définie socialement et institutionnellement par une démarche volontaire de vivre-ensemble.<sup>42</sup> Brunet s'attache à un mode de gouvernement particulier, qui est celui du podestat, soit la forme politique pratiquée dans sa ville d'origine.<sup>43</sup> Le troisième et dernier livre du *Tresor* sert ainsi à exposer au « biau douz amis » à qui il dédie son ouvrage la façon dont doit se comporter l'homme qui entend prendre le pouvoir sur la commune et l'exercer efficacement. Or, cette description est précédée d'une suite de chapitres dédiés à la rhétorique, préambule nécessaire, selon Brunet, à tout apprentissage de l'exercice politique. Ce dernier

---

<sup>37</sup> Dans la *Rettorica*, Brunet attribue la fermeté du propos à Cicéron, les autres *auctoritates* n'étant convoquées qu'en appui à ce dernier : l'auteur « mette innanzi il testo di Tulio per maggiore fermezza, e poi mette e giugne di sua scienza e dell'altrui quello che fa mistieri ». Cfr. Latini, *Rettorica* cit., p. 7.

<sup>38</sup> Latini, *Tresor* cit., p. 66.

<sup>39</sup> Pour Giovanni da Vignano, par exemple, Cicéron « fo padre de retoricha ». Cfr. Giovanni da Vignano, *Flore de parlare in Aringhe*, cur. E. Vincenti, Napoli 1974, p. 233.

<sup>40</sup> Latini, *Pro Ligario*, in *Opuscoli di Cicerone* cit., p. 396.

<sup>41</sup> « Car si come l'or sermonte toutes manieres de metals, autresi est la science de bien parler et de gouverner genz plus noble de nulle art dou monde » : Latini, *Tresor* cit., p. 4.

<sup>42</sup> « [...] citez n'est autre chose que unes genz assemblees por vivre a une loi et a un gouverneur » : *Ibid.*, p. 634.

<sup>43</sup> « L'autre est en Ytalie, que li citien et les borjois et les comunitez des villes eslissent lor poesté et son seingnor tel come ils cuident qui soit plus profitable au comun prou de la ville et de toz ses subjés. Et sor ceste maniere parole li maistres » : *Ibid.*, p. 792.

concerne tant l'homme qui, par désignation, est appelé à gouverner que le membre de la communauté désireux de participer au bien commun car « celui qui met l'arme d'éloquenza è utile à son pays et à son pays ». <sup>44</sup> La démarche de Brunet s'insère dans un mouvement communal général plaçant le discours au cœur du fonctionnement citadin. L'argumentation orale est omniprésente dans le quotidien urbain du XIII<sup>e</sup> siècle : au sein des murailles, elle se manifeste tant dans la confrontation verbale valorisée par la *disputatio* qu'à travers les *exempla* des prédicateurs. Toutefois, l'usage de la parole prend un tour inédit en se politisant, devenant un instrument de l'action comme de la communication communales. Le discours institutionnel vise les citoyens, par les délibérations des conseils, comme le monde extérieur, par les ambassades. Le verbe sert à proclamer les lois et les condamnations quand, parallèlement, la littérature glorifie la commune. La parole vise alors tant à convaincre pour rassembler qu'à discipliner pour unifier le corps social.

| 300 Le discours devient un élément de pouvoir : l'édiction du mot influe sur la réalité. Définir revient à délimiter, soit encadrer comme exclure. Par ailleurs, celui qui a la parole possède l'instrument même de légitimation de son pouvoir, par ses fins de persuasion. La professionnalisation de l'exercice politique fait dès lors de la maîtrise du discours un prérequis aux tâches podestariles. <sup>45</sup> Les *tractati de regimine*, destinés à instruire le futur dirigeant et parmi lesquels le *Tresor* est parfois compté, participent à cette initiation, consacrant de nombreuses pages à la définition de normes de l'éloquence publique. <sup>46</sup> Le discours devient par conséquent un enjeu tant des stratégies individuelles que de la promotion collective. En plus d'être efficace, la parole se doit d'être bonne, vectrice d'un bien commun. Le discours se pare d'une éthique collective, puisqu'il engage l'orateur devant et avec la communauté. <sup>47</sup> Sagesse et conscience collective doivent guider la parole. Dès lors, les traités et commentaires de rhétorique diffusent auprès d'un lectorat élargi une approche du discours codifiée, conformant l'éloquence aux idéaux communaux. <sup>48</sup> L'étude des textes cicéroniens dépasse ainsi la recherche d'ornementation pour répondre à des besoins pratiques et idéologiques sociétaux. Le conditionnement de la parole individuelle vise l'édiction d'un

---

<sup>44</sup> Latini, *Rettorica* cit., p. 16.

<sup>45</sup> Artifoni, *I podestà professionali* cit., pp. 695-698.

<sup>46</sup> Le *De regimine et sapientia potestatis* d'Orfino da Lodi (c. 1245) et le *Liber de regimine civitatum* de Giovanni da Viterbo (c. 1260) font partie des *tractati de regimine* desquels le *Tresor* a pu s'inspirer.

<sup>47</sup> « [...] se parleure est sans sapience, quant un home a bone langue dehors, et il n'a point de conseil dedenz, sa parleure est fierement perillouse a la cité et as amis ». Latini, *Tresor* cit., pp. 636-638.

<sup>48</sup> Les traités de rhétorique en latin s'adressent à une audience restreinte, composée des membres de la hiérarchie ecclésiastique et communale. L'apparition d'œuvres en langue vernaculaire permet d'inclure à ce mouvement une élite non formée à la culture classique, parmi laquelle une large part du monde des Arts et du commerce. Cfr. J.O. Ward, *Ciceronian rhetoric in treatise, scholion and commentary*, Turnhout 1995, p. 62-63.

discours collectif unifié et unitaire, pilier de l'existence communale : en effet, « se parleure ne fust, citez ne seroit ».<sup>49</sup>

Chez Brunet, aucune évolution d'une politisation de la parole n'est notée. La commune serait, au contraire, fondée sur le discours depuis ses origines. Le notaire s'appuie sur Cicéron pour l'affirmer, en relatant le mythe d'Amphion dans le *Tresor*.<sup>50</sup> De façon similaire, dans la **301** *Rettorica*, il emprunte à l'auteur antique le récit de la création de la civilisation par l'éloquence d'un héros fondateur. La récurrence de ce thème a poussé Enrico Artifoni à mettre en avant le caractère anthropologique conféré à la parole au sein de l'écriture communale.<sup>51</sup> Cette dernière affirme en effet que la cohérence sociale naît de la permanence du discours. Dès lors, la légitimité de la commune est à rechercher dans son héritage rhétorique. La définition de la cité chez Brunet reprend, par exemple, les caractéristiques définies par Cicéron, dans un esprit de continuité sociale.<sup>52</sup> La promotion de racines communales conjointes à celle de la prestigieuse Rome est courante chez les rhéteurs italiens. Ce rapprochement est favorisé par les caractères institutionnels des communes du XIII<sup>e</sup> siècle : l'émancipation citadine et la participation populaire au gouvernement orientent une mise en regard avec la *res publica*. Les chroniqueurs affirment d'ailleurs régulièrement la République romaine comme fondatrice de leur cité, cette dernière devenant une "seconde Rome".<sup>53</sup> L'une et l'autre seraient liées, à plusieurs siècles d'intervalle, par la parole politique animant leurs citoyennetés, dans leurs pratiques comme dans leurs idéaux. Toutefois, si les fondements rhétoriques sont identiques, les modes de communication sont présentés comme différents. La constitution d'un appareil bureaucratique imposant et de règles de conservation des documents appelle désormais une discipline de la parole étendue de l'oral vers l'écrit. Or, les communes ne se limitent pas à consigner sur le papier des dits ; elles confèrent aux écritures une valeur performative renforcée par le renouveau juridique. Ainsi, lorsque Giovanni Villani, dans sa *Nuova Cronica* (c. 1345) rappelle le souvenir de Brunet Latin, il insiste sur sa valeur de « maestro in rettorica, tanto in bene sapere *dire* come in bene

---

<sup>49</sup> Latini, *Tresor* cit., p. 634.

<sup>50</sup> « Et si nos raconte l'estoire que Anfion, qui fist la cité d'Athenes, i faisoit venir les pierres et le marien a la douçor de son chant, ce est a dire que par ses bones paroles il retraist les homes des sauvaiges roches ou il habitoient et les amena a la commune habitacion de cele cité » : *Ibid.*, p. 636.

<sup>51</sup> E. Artifoni, *Rettorica e organizzazione del linguaggio politico nel Duecento italiano*, in *Le forme della propaganda politica nel Due e Trecento*. Relazioni al convegno di Trieste (2-5 marzo 1993), cur. P. Cammarosano, Roma 1994, pp. 157-182 : 162-163.

<sup>52</sup> « Por ce dit Tullies que citez est un essemblement de genz a habiter en un leuc et vivre a une loi » : Latini, *Tresor* cit., p. 790.

<sup>53</sup> C'est le cas, par exemple, de Ricordano Malispini pour Florence (c. 1270) ou de Rolandino da Padova pour Padoue (c. 1260). Cfr. R. Malespini, *Istoria fiorentina*, Firenze 1718, p. 8 ; Rolandino da Padova, *Rolandini Patavini cronica in factis et circa facta Marchie Trivixane*, Città di Castello 1908, p. 159.

*dittare* ». <sup>54</sup> Dès lors, le fonctionnement communal, parce que | 302 s'éloignant du référent antique, pousse au renouvellement des normes discursives. La commune n'est pas le simple support d'une réflexion rhétorique : elle guide l'évolution de cette dernière par un dialogue entre héritage magnifié et quête d'efficacité. Il convient de ce fait aux *dictatores*, parmi lesquels Brunet, de répondre aux aspirations contemporaines au sein d'une tradition affirmée.

## II. DEUX ECRITURES POUR UN TEXTE, DEUX RHETORIQUES POUR UNE COMMUNE

Bien que la filiation entre Rome et les communes soit revendiquée par ces dernières, les siècles séparant Brunet de Cicéron ont modifié la réalité dans laquelle s'inscrivent les rhéteurs, changeant ses objets autant que ses signifiants. Brunet, par la dimension politique (et donc quotidienne) qu'il donne à son texte, ne se veut pas un traducteur fidèle des écrits cicéroniens. Il assume la combinaison de deux écritures au sein d'un même texte, attribuant à son apport des finalités diverses : de l'actualisation d'une forme littéraire datée (A) à l'explicitation d'un propos obscur (B), le notaire entend adapter l'autorité cicéronienne à des besoins communaux neufs (C).

### A. Le « più sapientissimo de' Romani » relu par un « cittadino di Firenze » : vers une actualisation du texte cicéronien ?

L'écriture de Brunet est guidée par l'utilité. C'est par ce biais que le notaire vante ses œuvres auprès de leurs commanditaires : les dédicaces du *Tresor* comme de la *Rettorica* insistent non sur le plaisir que provoquera la lecture du livre offert mais sur sa praticité. <sup>55</sup> Dès lors, plus que de transmettre des théories, les textes de Brunet ont vocation à guider une action dans le présent. Le notaire opère à cette fin de nombreuses modifications de forme sur les écrits de Cicéron, que la comparaison des œuvres permet de révéler. Il faut néanmoins noter que la définition d'un texte cicéronien "original" sur lequel Brunet se | 303 serait appuyé est difficile à entreprendre puisqu'elle impose de connaître le manuscrit exact dont le notaire a disposé. Selon l'hypothèse de Gian Carlo Alessio, Brunet aurait utilisé un commentaire latin du *De inventione* daté du XI<sup>e</sup> siècle comme source à sa *Rettorica*. Le texte, intitulé *Ars rethorice*, est anonyme et ne recouvre entièrement ni l'œuvre cicéronienne, ni la version brunétienne puisque le manuscrit s'arrête à la sixième partie *De inventione*, soit le

---

<sup>54</sup> Cfr. note 10.

<sup>55</sup> « L'utilidade di questo libro è grandissima, però che ciascuno che saprà bene ciò che comanda lo libro e l'arte, si saprà dire interamente sopra la quistione apposta » : Latini, *Rettorica* cit., p. 7. « Si come li sires qui viaut en petit leu amasser choses de grandisme vaillance, non pas por son delit solement, mes por acroistre son pouvoir [...], tout autresi est li cors de cest livre » : Latini, *Tresor* cit., p. 4.

chapitre 26 de la *Rettorica* (qui en comprend 105).<sup>56</sup> Par ailleurs, le Florentin accompagne l'inspiration de cette source par celle de plusieurs *dictamina* médiévaux, favorisant une approche contemporaine de l'œuvre, sans doute dans une volonté d'*actualisation* du texte commenté.<sup>57</sup> Celle-ci peut être comprise comme la transposition de la structure scripturaire, dont la trame reste inchangée, dans une forme renouvelée afin de s'intégrer aux critères littéraires du présent. Dans ce but, Brunet modifie le genre d'appartenance du texte cicéronien : de traité rédigé à la première personne celui-ci devient commentaire à plusieurs voix, comme l'affirme le sous-titre de la *Rettorica*.<sup>58</sup> Toutefois, l'actualisation du texte se matérialise plus généralement chez le Florentin par une recherche de cohérence entre univers décrit et environnement vécu. L'adhésion du lectorat est alors provoquée par une conversion du vocabulaire employé tout comme des situations quotidiennes décrites.

Pour faire répondre le texte à des critères présents, Brunet le transpose dans une langue vernaculaire, quasiment neuve à l'écrit. Il transcrit ainsi ses phrases dans une élocution proche de la quotidienneté. Or, si le lexique toscan connaît une nette dépendance à la langue latine, les réalités que recouvrent les mots à des périodes aussi distinctes que la Rome républicaine et la Florence communale imposent un changement de signification. Le signifiant change, mais également le signifié (il faudrait, par exemple, interroger la superposition de la réalité du *populus* romain et du *popolo* communal présente dans les textes). Ainsi, Brunet est conduit à de nécessaires adaptations sémantiques de l'œuvre de Cicéron, pour que les mots de ce dernier répondent à une | 304 entité existant au XIII<sup>e</sup> siècle.<sup>59</sup> C'est le cas, par exemple dans le discours *Pro Deiotaro*, lorsqu'il transforme la « res publica » en « comune di Roma » ou lorsqu'il qualifie Domitius de « barone ». <sup>60</sup> Le lexique politique est particulièrement concerné par des traductions qui déplacent parfois le sens original du terme. <sup>61</sup> Certains historiens de la littérature ont pu reprocher ces écarts à Brunet, le taxant de savant incompetent car mauvais

---

<sup>56</sup> Alessio, *Brunetto Latini e Cicerone* cit., pp. 123-125, 130-131.

<sup>57</sup> J. Bartuschat, *La Rettorica de Brunetto Latini. Rhétorique, éthique et politique à Florence dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle*, « Arzanà », 8 (2002), pp. 33-59 : 34.

<sup>58</sup> « Il titolo di questo libro, sì come davanti appare nel cominciamento, si è cotale : Qui comincia lo 'nsegnamento di rettorica, il quale è ritratto in volgare de' libri di Tulio e di molti filosofi » : Latini, *Rettorica* cit., p. 8.

<sup>59</sup> On trouve une étude sémantique du *Tresor* de Brunet, accompagnée d'un lexique conséquent, dans P. Messelaar, *Le vocabulaire des idées dans le « Tresor » de Brunet Latin*, Assen 1963.

<sup>60</sup> Latini, *Pro Deiotaro*, in *Opuscoli di Cicerone* cit., pp. 401, 417. Cicéron, *Discours*, « Pour le roi Dejotarus », Paris 1952, p. 102. Cfr. G. Cura Curà, *A proposito di Brunetto Latini volgarizzatore, osservazioni sulla Pro Marcello*, « La parola del testo », 1 (2002), pp. 27-52 : 33, n. 19.

<sup>61</sup> Par exemple, alors que Ligarius « praefuit » une province chez Cicéron, il en obtient la « signoria » chez Brunet. Cfr. Cicéron, *Discours*, « Plaidoyer pour Ligarius », p. 67 ; Latini, *Pro Ligario*, p. 366.

reproducteur du texte original.<sup>62</sup> On peut, à l'inverse, y voir l'œuvre d'un intellectuel soucieux de transcrire la romanité à travers les formes et les pratiques de son époque.

Cette démarche est rendue plus nette par l'interprétation d'exemples cicéroniens que Brunet dissémine dans ses commentaires. On trouve, par exemple, dans le second livre du *De inventione*, l'image d'ambassadeurs rhodiens qui, envoyés à Athènes sans argent, ont annulé leur mission, ce pour quoi ils sont mis en accusation. Brunet la reprend pour illustrer la défense consistant en l'accusation d'autrui, mettant cette fois en scène l'échec d'ambassadeurs florentins mandatés auprès du pape pour empêcher le passage de cavaliers venus de Sicile.<sup>63</sup> Une même situation est adaptée de la Rome antique au contexte communal, en modifiant ses lieux et ses acteurs. Or, l'événement décrit par Brunet ne semble pas dénué de réalité. L'auteur pourrait ici se référer aux huit cents cavaliers allemands conduits par le comte Giordano | 305 contre Florence sur ordre de Manfred peu avant la bataille de Montaperti.<sup>64</sup> On peut percevoir cette modification comme la volonté de Brunet de rendre accessible et actuelle la pensée antique à ses lecteurs. Notre auteur décrirait alors un événement aux tragiques répercussions personnelles et adjoindrait ainsi au texte de Cicéron des éléments d'appropriation. Cette dernière se retrouve dans les modifications concernant le vocabulaire politique et le lexique religieux, fréquemment liés l'un à l'autre par Brunet, qui s'attache à replacer le pape et l'Eglise au cœur de ses démonstrations. Le contexte d'exil de l'auteur, décrit dès les premières pages de la *Rettorica*, influence une lecture des conflits par factions là où Cicéron exposait le plus souvent une concurrence entre un pouvoir central et ses périphéries.<sup>65</sup> Ainsi, là où le texte cicéronien ne nommait aucun belligérant, Brunet présente Lucques en temps de guerre, cité dans laquelle se sont réfugiés les guelfes florentins suite à la bataille de Montaperti.<sup>66</sup> Or, si l'œuvre dévoile Brunet, elle donne également accès au monde

---

<sup>62</sup> C'est le cas, par exemple, de Paget Toynbee, lorsqu'il affirme au sujet de l'emploi de Solinus par Brunet : « In that section [...], he has, time after time, either through want of care or of intelligence, so completely misrepresented Solinus as to justify the application to himself of the modern Italian saying "traduttore, traditore" ». Cf. P. Toynbee, *Brunetto Latino's obligations to Solinus*, « Romania », 23 (1894), p. 76.

<sup>63</sup> « Rhodii quosdam legarunt Athenas. Legatis quaestores sumptum quem oportebat dari non dederunt. Legati profecti non sunt. Accunsantur » : Cicéron, *De l'invention*, Paris 1994, p. 187. « Il comune di Firenze elesse ambasciadori e fue loro comandato che prendessero la paga dal camarlingo per loro dispensa et immantenente andassero alla presenza di messer lo papa per contradiare il passamento de' cavalieri che veniano di Sicilia in Toscana contra Firenze. Questi ambasciadori domandaro il pagamento e 'l signore no 'l fece dare, e 'l camarlingo medesimo negò la pecunia, sicchè li ambasciadori non andaro e 'chavalieri vennero » : Latini, *Rettorica* cit., p. 114.

<sup>64</sup> « Manfredi [...] mandò in Toscana il conte Giordano suo maliscalco con VIIIc cavalieri tedeschi co detti ambasciadori, i quali giunsono in Siena a l'uscita di luglio, gli anni di Cristo MCCLX ». Cfr. Villani, *Nuova cronica* cit., VII, lxxvi, p. 237 ; Latini, *La Rettorica italiana* cit., p. 29.

<sup>65</sup> « Brunetto Latino, per cagione della guerra la quale fue tralle parti di Firenze, fue isbandito della terra quando la sua parte guelfa, la quale si tenea col papa e colla chiesa di Roma, fue cacciata e sbandita della terra » : Latini, *Rettorica* cit., p. 7.

<sup>66</sup> Cfr. *Ibid.*, p. 126 ; Villani, *Nuova Cronica* cit., VII, lxxix, p. 241.



qui l'entoure, à travers sa subjectivité. Alors que Cicéron proposait un exemple mettant en scène les Lacédémoniens, le notaire installe la même situation dans un décor français, lieu de son exil.<sup>67</sup> Une étude du texte de Brunet, outre son intérêt littéraire et linguistique évident, donne accès à la représentation mentale du monde que peut avoir un intellectuel du XIII<sup>e</sup> siècle, dans ses événements comme dans ses aspects caricaturaux.<sup>68</sup> Parce que dans la reformulation des exemples, notre auteur doit choisir ce qui, pour le lecteur de son temps, paraîtra comme une situation | 306 connue et évidente, le texte revêt une valeur de miroir de la société à laquelle il s'adresse. On touche alors un second sens de l'actualisation, scolastique cette fois, qui décrit cette dernière comme le passage de la virtualité à l'existence tangible : en actualisant le texte cicéronien, Brunet lui donne une matérialité. Il permet à ses concitoyens une lecture incarnée de la rhétorique, facilitant dès lors son accès et favorisant sa compréhension.

### B. Une vulgarisation dans un effort d'explicitation ?

Dans le *Tresor*, Brunet admet l'inégalité des hommes face à la rhétorique : certains d'entre eux ne seront jamais de bons orateurs. Néanmoins, les prédispositions ne suffisent pas à faire preuve d'éloquence puisque « en la bone parleure covient .iii. choses : nature, us et art ». <sup>69</sup> Or, ce dernier s'acquière par apprentissage.<sup>70</sup> Par cette remarque, Brunet justifie son propos, explicitant la raison d'être de son ouvrage : non seulement la rhétorique est indispensable à la vie communale mais elle nécessite un enseignement, médiation que l'œuvre se propose de réaliser. Le notaire assume un rôle de pédagogue, délivrant son traité comme à un auditeur présent et prêt à répondre, le tutoyant et anticipant ses remarques.<sup>71</sup> Il se décrit ainsi par le même qualificatif de "maître" qu'il applique à Cicéron.<sup>72</sup> Ce terme désignant tout à la fois celui qui maîtrise un art et celui qui enseigne, de nombreux historiens ont avancé que Brunet a réellement tenu chaire face aux jeunes florentins.<sup>73</sup> La démarche pédagogique du notaire est rendue évidente par le choix d'une écriture en langue vernaculaire. Brunet dépasse

---

<sup>67</sup> « Un marcatante caursino avea inprontato da uno francesco una quantità di pecunia a pagare in Parigi a certo termine et a certa pena. Avenne che 'l debitore, portando la moneta, trovò il fiume di Rodano sì malamente cresciuto che non poteo passare né essere al termine che era ordinato » : Latini, *Rettorica* cit., p. 110. Cfr. Cicéron, *De inventione* cit., p. 192.

<sup>68</sup> Cahors était célèbre au Moyen Age pour ses usuriers. Dans la littérature médiévale, la ville représente dès lors un lieu commun servant à désigner cette pratique moralement répréhensible. Dante la cite ainsi dans l'*Enfer* aux côtés de Sodome. Cfr. Dante, *Œuvres complètes*, Paris 1996, *Enfer*, XI, 50, p. 641.

<sup>69</sup> Latini, *Tresor* cit., p. 636.

<sup>70</sup> « Ore est il donc prové que la science de rethorique n'est pas dou tout aquisite par nature ou par us, mes par enseingnement » : *Ibid.*, p. 638.

<sup>71</sup> « Et se ta matire doit estre escrue par paroles, je di que tu la porras acroistre » : *Ibid.*, p. 662.

<sup>72</sup> « Ci comence le livre dou Tresor le quels translata maistre Brunet Latin de Florence en francés » : *Ibid.*, p. 4.

<sup>73</sup> C.T. Davis, *L'Italia di Dante*, Bologna 1988, p. 143.

toutefois le simple *volgarizzamento*, au sens premier de traduction du latin vers le vulgaire, optant pour une véritable vulgarisation, soit une création d'accessibilité au texte. Cette démarche dénote une triple prétention. D'une part, elle exprime une volonté d'interaction de l'œuvre : | 307 intronisée dans la langue vulgaire, la rhétorique cicéronienne devient un outil utilisable hors de la littérature, invitant le lecteur à s'exprimer à son tour. D'autre part, la vulgarisation revêt une fonction sociale, permettant de rendre intelligible les textes classiques à des populations peu familières du latin, tels les marchands. Cette fonction agirait comme un "anoblissement" culturel et permettrait d'enregistrer la définitive promotion sociale du groupe.<sup>74</sup> Enfin, la traduction répond à un besoin pratique : proposer au monde communal un vocabulaire de l'éloquence qui lui soit propre. Dans un effort pédagogique, Brunet appuie la traduction par l'explication et par l'explicitation du propos cicéronien. D'une part, il étaye le texte support par des développements facilitant son analyse ; d'autre part, il retouche cette source, allant parfois jusqu'à l'amputer, dans un but de clarté.

La *Rettorica* offre l'exemple le plus évident d'un effort d'explication puisque Brunet apporte un commentaire – certes lui-même en partie traduit – au *De inventione*.<sup>75</sup> Il divise alors symboliquement l'œuvre entre l'auteur classique et un « sponitore », venant en appui du premier et jouant un rôle d'intermédiaire entre le texte original et le lecteur.<sup>76</sup> La médiation est inscrite dans la forme de l'œuvre puisque Brunet distingue graphiquement le texte traduit de son enrichissement.<sup>77</sup> Mais elle est également manifeste par la syntaxe du commentaire : une reformulation systématique des concepts traduits y est introduite par l'anaphore « là dove dice... intendo... ».<sup>78</sup> Le « sponitore » se met alors en scène, complétant à la première personne la définition du terme étudié. Le | 308 procédé éducatif de Brunet reposant toutefois majoritairement sur l'exemplification, ces expressions sont progressivement supplantées par l'introductif « verbigratia ». La récurrence de ce terme affirme la volonté brunétienne d'illustration d'un propos jugé trop théorique. Le Florentin n'hésite alors pas à compléter le texte de Cicéron par des exemples puisés dans le reste de ses écrits. En effet, Brunet n'a

<sup>74</sup> M. Ricciardi, *Aspetti retorico-stilistici del volgarizzamento della Pro Ligario di Brunetto Latini*, « Critica letteraria », vol. 9, n. 2 (1981), p. 268.

<sup>75</sup> Une démarche similaire se manifeste dans des écrits semblant viser la seule traduction, tels le *Pro Ligario* et le *Pro Marcello* : Brunet n'hésite pas à y intégrer des éléments de sa composition dans un but stylistique comme de clarification de la pensée, s'affiliant à la glose. Cfr. J. Thomas, *Brunetto Latinis Uebersetzung der drei "Caesarianae" Pro Marcello, Pro Ligario, Pro Rege Deiotaro. Ein Beitrag zur Geschichte der italienischen Sprache des Duecento*, Köln 1967, pp. 249-252 ; Cura Curà, *A proposito di Brunetto* cit., pp. 31-36.

<sup>76</sup> « Sponitore, cioè ched ispone e fae intendere, per lo suo propio detto e de' filosofi e maestri che sono passati, il libro di Tulio, e tanto più quanto all'arte bisogna di quel che fue intralasciato nel libro di Tulio, sì come il buono intenditore potrà intendere avanti » : Latini, *Rettorica* cit., p. 6

<sup>77</sup> « Là dove è la lettera grossa si è il testo di Tullio, e la lettera sottile sono le parole de lo sponitore » : *Ibid.*, p. 3.

<sup>78</sup> Cfr. C. Segre, *La Rettorica di Brunetto Latini*, in Segre, *Lingua, stile e società*, Milano 1974, p. 198.

traduit qu'une partie du *De inventione*, se limitant au premier livre de l'œuvre antique mais on remarque qu'il emprunte des illustrations au deuxième livre pour étayer son commentaire, ainsi que des citations au *Pro Marcello*. Le Florentin ayant fourni une traduction italienne de ce dernier, on pourrait s'attendre à ce que les deux textes se superposent parfaitement. Or, on note que ces versions diffèrent.<sup>79</sup> On peut supposer que la plus grande concision des passages de la *Rettorica* répond à un désir de limpidité de l'écrit, l'exemple se devant d'être univoque. Cet effort est maintenu dans les diverses langues d'écriture de Brunet. Ainsi, si la *Rettorica* et le *Tresor* connaissent des illustrations communes, leurs protagonistes sont adaptés au lectorat visé. Quand la version italienne met en scène des citoyens de Milan et de Crémone, la version française préfère présenter des rois.<sup>80</sup>

Les apports de Brunet dépassent parfois le commentaire et l'illustration pour associer au texte de véritables développements indépendants, rapprochant sa démarche de l'explicitation. Ces adjonctions corrigent alors ce qu'il estime être des omissions de Cicéron, afin d'en écarter toute ambiguïté.<sup>81</sup> Brunet parfait ainsi l'œuvre cicéronienne pour en faciliter la réception. Néanmoins, il ne se contente pas de l'appuyer : il n'hésite pas, dans le même temps, à modifier le contenu et la trame de ce "texte support" en retirant ce qu'il n'estime pas utile à sa démonstration. L'exemple le plus manifeste en est la coupe au texte du *De inventione* réalisée par le vulgarisateur florentin : la *Rettorica* s'arrête au dix-septième chapitre de l'œuvre antique. Or, il est exclu que la partie manquante ait été perdue car plusieurs manuscrits précisent que l'œuvre se termine en ce point.<sup>82</sup> Brunet a donc délibérément tronqué l'écrit de Cicéron. Ce choix a souvent été expliqué par la volonté de l'auteur de réunir toute sa science dans le *Tresor*, son œuvre principale. Au-delà du fait de garder matière à écrire pour une œuvre à venir, plus complète, la démarche de Brunet est peut-être, avant tout, pragmatique : l'auteur puise dans le texte les éléments qui lui seront utiles. Le vulgarisateur n'a retenu du premier livre du *De inventione* que les chapitres concernant l'invention, c'est-à-dire la recherche des moyens de persuasion en fonction du thème traité. Il délaisse, à

---

<sup>79</sup> « Tu ài domate le genti barbare e vinte molte terre e sottoposti ricchi paesi per tua fortezza » : Latini, *La Rettorica* cit., p. 185 ; « Tu hai domato per battaglia genti crudeli e barbare, le quali, a recare in conto sono senza novero ; a nominare le luogora, sono senza fine ; piene d'ogni ricchezza » : Latini, *Pro Marcello*, in *Opuscoli di Cicerone* cit., p. 340.

<sup>80</sup> « Dice l'uno : Pace è da tenere intra Melanesi e Cremonesi. Dice l'altro : Non è » : Latini, *Rettorica* cit., p. 61 ; « partiemnt dit li uns : Profitable chose est la pes entre le roi de France et celui d'Angletere. Non est, fait l'autre » : Latini, *Tresor* cit., p. 642. Etant admis que la rédaction de la *Rettorica* précède celle du *Tresor*, il semble que Brunet, écrivant en français et donc quittant le lectorat strictement communal, élargisse ses exemples pour les rendre intelligibles du plus grand nombre. Cf. Latini, *Li livres dou Tresor* cit., pp. xxx-xxxii.

<sup>81</sup> « In perciò che Tulio non dimostrò che sia rettorica né quale è 'l suo artefice, si vuole lo sponitore per più chiarire l'opera dicere l'uno e l'altro » : Latini, *Rettorica* cit., p. 4.

<sup>82</sup> Selon Maggini, on trouverait dans certains manuscrits la mention : « Nonn è finito il libro, ma non si ne truova più volgarizato » : Latini, *La Rettorica italiana* cit., p. 64.

l'inverse, ceux exposant les parties du discours. La sélection des propos cicéroniens interroge leur universalité, tout autant qu'elle remet en cause une inféodation de Brunet à l'auteur classique. Par ailleurs, le souci porté par le Florentin à la praticité et à la réception de son œuvre invite à penser que la création de conditions présentes d'application prime sur la transmission d'un héritage théorique. La démarche de Brunet ne serait alors pas de mettre au goût du jour un texte en l'actualisant mais bien d'éclairer une pratique contemporaine par un antécédent réapproprié.

### C. Une adaptation des thématiques cicéroniennes aux besoins communaux ?

La rhétorique médiévale s'écarte d'une définition antique en s'orientant de la déclamation orale vers la production écrite, littéraire comme administrative.<sup>83</sup> Les deux modes de communication coexistant, l'orateur et le rédacteur réclament des outils communs. Le XIII<sup>e</sup> siècle est alors marqué par la convergence de mouvements didactiques contradictoires. D'une part, l'*ars dictandi*, art de la rédaction, s'ouvre à l'*ars arengandi*, art rhétorique au sens propre puisque régissant l'éloquence. Durant la première moitié du siècle, les *dictamina* accueillent ainsi quelques chapitres voués à l'art du discours.<sup>84</sup> D'autre part, les | 310 vulgarisations conduisent les auteurs médiévaux à adapter les traductions de textes antiques à ces exigences neuves. Il n'est dès lors pas étonnant que les premiers mots de Brunet en tant que « sponitore », dans la *Rettorica*, soient voués à ce qu'il estime être son apport principal au texte cicéronien : l'extension des modes d'expression rhétorique de l'oral vers l'écrit.<sup>85</sup> Cicéron, dans son *De inventione*, n'est pas explicite quant à l'oralité de la rhétorique, celle-ci lui paraissant évidence. Il se limite ainsi à parler d'orateur et d'écoute, délaissant le champ sémantique de l'écriture. De façon similaire, Brunet applique les enseignements cicéroniens à la composition écrite sans réelle justification. Cette lacune

---

<sup>83</sup> Von Moos, *La retorica medievale come teoria dell'argomentazione ed estetica letteraria*, in Von Moos, *Entre histoire et littérature* cit., pp. 293-326 : 296, 307-308.

<sup>84</sup> C'est le cas, par exemple, du *Candelabrum*, dans lequel Bene da Firenze envisage l'extension des règles épistolaires à d'autres formes d'expression ou de Guido Faba qui, dans ses *Parlamenta et epistole* (1242), applique ces mêmes règles au discours – tout en distinguant nettement les deux types d'expression, notamment par la langue, les lettres étant en latin et les discours en vulgaire.

<sup>85</sup> « Rettorica è scienza di due maniere : una la quale insegna dire, e di questa tratta Tulio nel suo libro ; l'altra insegna dittare, e di questa, perciò che esso non ne trattò così del tutto apertamente, si nne tratterà lo sponitore nel processo del libro » : Latini, *Rettorica* cit., pp. 3-4. Toutefois, selon le Florentin, tout argumentaire rédigé ne relève pas de la rhétorique : seul un texte invitant le lecteur à prendre à son tour la plume pour exprimer une réponse peut appartenir à cette discipline. Brunet note, dans sa définition des écrits rhétoriques, que ceux-ci doivent donner l'illusion du dialogue oral, en donnant « parole a l'autre come se il fust devant lui a la contençon » : Latini, *Tresor* cit., p. 646.

pourrait montrer que, pour notre auteur, cette extension n'est pas incongrue.<sup>86</sup> Néanmoins, il semble que Brunet ait parallèlement mené une démarche inverse, redéfinissant l'art oratoire par l'écrit.

Sur des points spécifiques, le notaire impose des règles de l'*ars dictaminis* au discours oral. Loin d'acter une assimilation contemporaine des normes cicéroniennes, il corrige le texte classique pour le rendre utilisable au sein de la commune. La définition de la *petitio* en est un exemple. Cette partie de la lettre, que Brunet appelle « demande » dans le *Tresor*, formule les requêtes que l'individu veut obtenir de son interlocuteur. Le problème du commentateur est alors de concilier l'enseignement cicéronien, qui prévoit six parties au discours (en excluant la *petitio*), avec celui des *dictamina*, qui attribuent cinq parties à la lettre, dont cette même *petitio*.<sup>87</sup> Face à deux usages contradictoires, Brunet | 311 doit maintenir la cohérence de son propos. L'auteur florentin prend alors parti pour la tradition dictaminale, regrettant chez Cicéron l'absence de la demande.<sup>88</sup> Le Florentin justifie ce choix en définissant l'art écrit comme plus utile à son époque : « Alcuno [...] di ciò riprenderebbe il libro e biasmerebbe Tullio e lo sponitore medesimo di ciò che non dessero insegnamento sopra ciò, maximamente a dittare lettere, le quali si costumano e bisognano più sovente et a più genti, che non fanno l'aringhiere e parlare intra genti ». <sup>89</sup> Loin de la pensée humaniste, les intérêts de Brunet sont ceux de son siècle, du quotidien que celui-ci dessine et ce, tout particulièrement dans un contexte civique. En effet, le notaire tend à valoriser le | 312 genre délibératif, lequel consiste en une discussion intéressant la cité.<sup>90</sup> Ainsi, lorsque, traduisant Cicéron, il est amené à aborder le genre judiciaire, il anticipe l'étonnement de son lecteur face à un modèle qu'il juge ne pas avoir l'occasion de pratiquer, affirmant que « la rhétorique enseigne à parler de manière appropriée sur la cause proposée, laquelle pouvant n'être ni judiciaire ni entre accusé et accusateur, mais sur d'autres sujets comme savoir parler en ambassade, dans les conseils

---

<sup>86</sup> Cette double application de la rhétorique a, sans doute, été facilitée par la perception de la lettre comme un type de déclamation, la lecture orale faisant partie des codes culturels médiévaux.

<sup>87</sup> Les six parties du discours sont l'exorde, la narration, la partition, la confirmation, la réfutation et la conclusion alors que les cinq parties de la lettre comprennent la salutation, l'exorde, la narration, la demande et la conclusion. Concernant le traitement de la *petitio* par Brunet, on peut se référer à P. Sgrilli, *Retorica e società, tensioni anticlassiche nella Rettorica di Brunetto Latini*, « Medioevo romanzo », 3 (1976), pp. 380-393.

<sup>88</sup> « *Petitio*, avegnaché Tulio no-lla nominasse intra lle parti della diceria, si vi puote e dee avere luogo in tal maniera ch'appena pare che diceria possa essere senza petizione » : Latini, *Rettorica* cit., p. 153.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>90</sup> La rhétorique classique considère trois champs d'application. Le genre démonstratif rejoint l'éloge et est peu développé par Cicéron ; le genre judiciaire présente l'accusation ou la défense d'une personne dans le but d'atteindre le juste ; le genre délibératif, enfin, pousse à la décision et à l'action civiques dans le but d'atteindre le bien.

des seigneurs et des communes et savoir composer une lettre bien construite ». <sup>91</sup> Le fait que notre auteur donne cet exemple, comme pour “rassurer” son lecteur quant à l’adhésion du propos aux nécessités de son temps, pourrait laisser entendre que la rhétorique est, à cette date et au sein du milieu communal, perçue avant tout comme un instrument de pratique politique. L’exemple montre, dans le même temps, la primauté médiévale du genre délibératif sur un genre judiciaire claudiquant et une prise d’indépendance de la pensée rhétorique vis-à-vis de sa tradition. Dès lors, il apparaît que Brunet, bien loin de simplement expliciter le texte cicéronien, lui donne les moyens d’être appliqué dans le présent. Il n’actualise pas sa source, ne l’important pas dans l’actualité, mais au contraire l’*adapte* à la quotidienneté communale : Brunet impose des règles contemporaines au texte antique, détournant son orientation première. La rhétorique semble désormais s’adresser non plus exclusivement à l’orateur mais à tout membre du corps communal devant convaincre au sein de la cité ou en son nom.

Les dédicaces ne dévoilent pas l’identité des destinataires du *Tresor* et de la *Rettorica*. Toutefois, par les qualificatifs choisis, il semble qu’une silhouette se dégage, appartenant à une élite laïque investie dans les charges publiques et, pour la *Rettorica*, issue du parti guelfe florentin. Ainsi, il a été avancé que l’œuvre aurait pu être destinée aux classes financièrement favorisées mais *illiterate*. L’argumentaire déployé rappelle pour cela que Brunet, lors de son exil français, a gardé son activité notariale, concevant des actes pour divers groupes établis dans la négoce. <sup>92</sup> Un passage du *Tresor* semble, par ailleurs, attribuer l’usage de la rhétorique à ce milieu social, en écartant les femmes et le menu peuple. <sup>93</sup> Il est alors évident que Brunet n’écrit pas, contrairement à ce qui a été parfois affirmé, pour le plus grand nombre : la rhétorique ne concerne que ceux qui agissent au sein de la *polis*. Le discours cicéronien subit ainsi une double personnalisation : d’une part, il est adressé à une frange sociale spécifique et spécifiée par sa visée pratique ; d’autre part, il est investi par un « sponitore » qui, par les modifications portées au texte, en devient un nouvel auteur. Brunet approprie temporellement

---

<sup>91</sup> « Avegna che 'l libro tratti pur sopra controversie [...] e per mettere exempli dice sovente dell'accusato e dell'accusatore, penserebbe per avventura un grosso intenditore che Tullio parlasse delle piatora che sono in corte, e non d'altro. Ma ben conosce lo sponitore che 'l suo amico è guernito di tanto conoscimento ch'elli intende e vede la propria intenzione del libro, e che lle piatora s'apartengono a trattare ai signori legisti; e che rettorica insegna dire appostatamente sopra la causa proposta, la qual causa no è pur di piatora né pur tra accusato et accusatore, ma è sopra l'altre vicende, sì come di sapere dire inn ambasciarie et in consigli de' signori e delle comunanze et in sapere componere una lettera bene dittata » : Latini, *Rettorica* cit., pp. 142-143.

<sup>92</sup> R. Cella, *Gli atti rogati da Brunetto Latini in Francia*, « Nuova rivista di letteratura italiana », 6 (2003), pp. 367-408. Brunet aurait alors trouvé refuge auprès des marchands florentins commerçant aux foires de Champagne. Néanmoins, cette interprétation suppose d’attribuer toute confiance à Brunet lorsqu’il affirme qu’il a choisi la langue française parce que « plus delitable » et non pour des raisons pratiques. Cfr. Latini, *Tresor* cit., p. 6.

<sup>93</sup> « Ainz est la comune parleure des homes, qui est sans art et sans maistrie, et ce soit loins de nos, et remaingne a la niceté de femes et dou menu pueple, car il n’ont que faire de citienes choses » : *Ibid.*, p. 646.

et thématiquement le *De inventione* à sa société tout autant qu'il se l'approprie scripturairement.

| 313

### III. DEUX AUCTOR(ITAT)ES, COMME UN TRAIT D'UNION ENTRE DEUX CITOYENNETES ?

Assumant un rôle de création aux côtés des *auctoritates*, Brunet appuie son originalité en revendiquant le titre d'« auteur » (A). Le Florentin assoit alors sa légitimité sur la proposition d'une rhétorique neuve, définissant le discours non plus comme seule communication mais comme action politique (B). Il peut alors se montrer garant d'une *auctoritas* cicéronienne réinterprétée : délaissant l'œuvre intemporelle pour valoriser l'homme d'un siècle, Brunet mue le sage romain en modèle civique (C).

#### A. Etre auteur pour s'autoriser dans l'écrit

Tout comme Cicéron a rédigé le *De inventione* à la première personne, Brunet rappelle parfois sa présence au sein des textes. Celle-ci est inégalement mise en scène parmi les œuvres que nous décrivons. L'effacement le plus évident de sa part se trouve dans les traductions des plaidoiries cicéroniennes : l'absence de tout discours indirect maintient l'orateur romain comme interlocuteur immédiat du lecteur (lequel s'identifie de ce fait à César) et nie la liaison du vulgarisateur. Le notaire ne rappelle alors sa propre intervention qu'à travers les prologues et les dédicaces. Le *Tresor* institue, à l'inverse, une distanciation entre propos rapportés et destinataire : Brunet se propose comme compilateur, au service de la compréhension du lecteur. Son nom apparaît plusieurs fois dans l'œuvre, principalement pour inclure à la description un témoignage personnel – lequel se réfère le plus souvent à l'exil. Dans le même temps, sa médiation, bien que dépersonnalisée, est rendue omniprésente puisque Brunet intervient presque une centaine de fois à la troisième personne dans l'ouvrage, sous le titre de « maistre ». C'est néanmoins dans la *Rettorica* que l'intégration brunétienne à un propos cicéronien est la plus prégnante.<sup>94</sup> Si le Florentin réitère sa position de pivot entre texte latin et destinataire contemporain via son rôle de « sponitore », il s'affirme cette fois comme créateur de l'intermédiaire que constitue la vulgarisation italienne. Dès lors, l'œuvre marque la rencontre de deux *ego* scripturaires : l'un, antique, formellement exprimé | 314 par le pronom « io »<sup>95</sup> ; l'autre, médiéval, perceptible en filigrane. Bien que Brunet n'intervienne

---

<sup>94</sup> Hors de ce cadre thématique, Brunet a versé dans l'écriture autobiographique en incluant ses pensées personnelles et son expérience aux vers du *Tesoretto*. Ce poème allégorique est ainsi rédigé à la première personne.

<sup>95</sup> « Sovente e molto ò io pensato in me medesimo se lla copia del dicere e lo sommo studio della eloquenzia àe fatto più bene o più male agli uomini et alle cittadi » : Latini, *Rettorica* cit., p.3.

pas à la première personne, il joint son nom à celui de Cicéron dans une fonction commune : « L'auteur di questa opera è doppio : uno [...] fue Marco Tulio Cicero, [...]. Il secondo è Brunetto Latino ».<sup>96</sup> La formulation de cet énoncé fait naître une synchronie irréaliste, deux “écritures” s’entrecoupant à plusieurs siècles d’écart. Que désigne le Florentin par ce titre commun ? Une activité similaire, voire partagée ? Une paternité égale de l’œuvre ? Une autorité transmise ou, à l’inverse, niée ?

Brunet décrit le travail de Cicéron non comme une création, faisant naître une œuvre *ex nihilo*, mais comme l’appui de son raisonnement à un héritage théorique.<sup>97</sup> La compilation serait ainsi commune aux deux protagonistes. Par conséquent, le notaire pourrait, dans la *Rettorica*, faire référence au sens latin de l'*auctor* : le rédacteur donnant un supplément de matière au texte qui lui sert de source.<sup>98</sup> Pourtant, si ce rôle existe, il n’est pas commun à cette date de s’en prévaloir. Au XIII<sup>e</sup> siècle, s’affirmer comme « auteur » d’un texte de glose, de compilation ou traitant du savoir en général est rare, la connaissance n’étant pas le fait d’un homme du quotidien : pour la culture religieuse, elle est l’apanage de Dieu et des Écritures ou relève des Anciens dans sa conception laïque. Ainsi, lorsque Vincent de Beauvais compose son *Speculum majus*, au même siècle que Brunet, il précise : « cette œuvre n’est pas la mienne, mais celle des auteurs dont j’ai rassemblé et ordonné les extraits, car je n’y ai rien mis, ou presque, de mon cru. À eux l’autorité, | 315 à moi seulement l’organisation du discours ».<sup>99</sup> Ce n’est donc pas une similitude dans l’art de composer que le notaire entend partager avec Cicéron. Vincent de Beauvais met en avant un autre sens de l’“auteurité” : celle-ci ne décrirait pas seulement l’art de créer mais également la revendication de la filiation d’une œuvre. La juxtaposition de deux *logoï*, soit deux discours révélant l’entremêlement de deux intentionnalités et raisonnements, complique l’établissement de la paternité d’une œuvre unique. Brunet semble l’anticiper en n’établissant pas deux auteurs mais un seul, double.

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>97</sup> « Uno che di tutti i detti de' filosofi che fuoro davanti lui e dalla viva fonte del suo ingegno fece suo libro di rettorica, ciò fue Marco Tulio Cicero » : *Ibid.*

<sup>98</sup> Cette définition de l'*auctor* est stabilisée par Isidore de Séville dans ses *Etymologiae*. Cfr. E. Baumgartner, *Sur quelques constantes et variations de l'image de l'écrivain (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, in *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*. Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999), cur. M. Zimmermann, Paris 2001, pp. 391-400 : 391. Les enluminures du *Tresor* figurant les auteurs de l’œuvre ont assimilé cette définition puisque certains manuscrits ne représentent pas Brunet mais les autorités qu’il cite. Cfr. Brigitte Roux, *Les auteurs du Tresor*, in *A scuola con ser Brunetto. Indagini sulla ricezione di Brunetto Latini dal medioevo al Rinascimento*. Atti del convegno internazionale di studi (Università di Basilea 8-10 giugno 2006), cur. I. Maffia Scariati, Firenze 2008, pp. 13-34 : 21.

<sup>99</sup> « Cum hoc ipsum opus utique meum simpliciter non sit, sed illorum potius ex quorum dictis fere totum illud contextui, nam ex meo pauca vel nulla addidi. Ipsorum igitur est auctoritate, nostrum autem sola ordinatione » : S. Lusignan, *Préface au Speculum majus de Vincent de Beauvais. Réfraction et diffraction*, Montréal 1979, p. 119. Cfr. M. Paulmier-Foucart, *L'auctor et les auctores. Vincent de Beauvais et l'écriture du Speculum Majus*, in *Auctor et auctoritas cit.*, pp. 145-160 : 145.



Cette singularité permet au notaire de ne pas être considéré comme un second rédacteur, c'est-à-dire comme le continuateur d'un créateur originel. Elle invalide, de même, la désignation de co-auteurs, qui entérinerait définitivement un statut égal entre l'autorité que représente Cicéron et le *dictator* florentin : réfutant toute primauté, cela reviendrait à nier le sens même de l'*auctoritas*. L'« auteur double » s'apparente dès lors plus à une entité conceptuelle qu'à une personne identifiée. Elle est un outil scripturaire permettant à Brunet de concilier pluralité des voix et unité du discours, assurant la cohérence de ce dernier tout autant que son originalité. Au-delà de qualifier un inspirateur ou un rédacteur, la désignation d'un double auteur viserait ici à définir l'objet créé et l'intentionnalité qui y est projetée.

La grille de lecture proposée par Michel Foucault permet d'interroger les motivations de l'identification d'un auteur.<sup>100</sup> La *fonction d'appropriation* proposée par le philosophe serait ici anachronique, le texte médiéval étant destiné à la copie et dénué de propriété intellectuelle au sens moderne du terme. À l'inverse, la *fonction d'attribution* est sous-jacente à la formule de Brunet en ce qui concerne Cicéron : celui-ci est auteur de la *Rettorica* en tant qu'inspirateur du propos. Il est à l'origine de ce qui motive le texte en un double sens : Cicéron crée les conditions d'une réflexion sur la rhétorique, à travers le *De inventione*, et la légitime dans le même temps, par son nom. C'est tant le philosophe romain que son œuvre qui sont perçus comme auteurs, ici au sens | 316 d'*auctoritas*. Brunet assumerait, lui, une *fonction de projection* : il incarne les traits nécessaires au bon fonctionnement du texte, à savoir son unité, sa cohérence et, surtout, sa date. En apposant son nom sur la *Rettorica*, Brunet explique et affirme la particularité de cette œuvre composite : elle est la rencontre de la tradition rhétorique et des besoins scripturaux communaux, personnifiés sous les traits d'un notaire florentin. Le « double auteur » proposé, au-delà des rôles de créateur et de passeur, est l'affirmation de la rencontre de l'*auctor* et de l'*auctoritas*. Brunet n'amoindrit pas l'influence de Cicéron, mais entend lui donner un sens nouveau. Il *s'autorise* alors dans l'écrit tant en y mentionnant son identité qu'en y introduisant des théories personnelles. C'est ainsi qu'il oriente progressivement la rhétorique cicéronienne vers la *scientia civilis*.

## B. D'une éthique du discours à une discipline de l'action : vers une rhétorique du bien commun

Brunet partage avec Cicéron le souci d'une éthique du discours. C'est toutefois à l'*Ars loquendi et tacendi* d'Albertano da Brescia qu'il emprunte les principaux développements

---

<sup>100</sup> M. Foucault, *Qu'est-ce qu'un auteur ?*, « Bulletin de la Société française de philosophie », v. 63, n. 3 (1969), pp. 73-104.

relevant de ce sujet, dans les chapitres 62 à 67 du *Tresor*.<sup>101</sup> Or, Albertano mêle dans ses écrits des textes classiques et modernes aux Écritures. Par conséquent, la discipline de la langue passe chez lui par la morale, c'est-à-dire par la connaissance des notions de bien et de mal tout comme de ce qui plaît à Dieu.<sup>102</sup> L'homme, en modérant son langage, vise son propre bien : il évite le péché et garde une conduite vertueuse. La pratique rhétorique relèverait ainsi d'une nécessité personnelle. Ce discours, tenu par Brunet dans le deuxième livre du *Tresor*, varie considérablement dans la dernière partie de l'ouvrage, où il reprend le *De inventione*. Ici, les notions de bien et de mal tendent à s'effacer au profit d'une interprétation | 317 téléologique de la parole. Cette dernière est soit bonne pour l'homme, soit néfaste ; le risque encouru n'est plus le péché mais le malheur. On arrive alors à une situation paradoxale : des actes, que la morale pourrait réprover, sont jugés possibles et proposés par Brunet, telle la pratique de l'*insinuatio*.<sup>103</sup> Le notaire établit son raisonnement sur deux postulats, empruntés à Aristote : tout d'abord, l'homme est voué à la vie collective, au sein d'un organe défini, ce qui impose la structure politique ; par ailleurs, l'homme est une créature rationnelle, capable de définir ce qui est bon pour lui.<sup>104</sup> La conjonction de ces données impose à chacun de rechercher le bien collectif car, de celui-ci, découle le bonheur individuel. Toutefois, ce bien est fragile puisque le discours d'un seul peut constituer un danger pour tous : la rhétorique devient nuisible lorsqu'elle est dénuée de *sapience*. Or, pour Brunet, cette dernière est principalement constituée des vertus citoyennes définies par Cicéron dans le *De officiis*.<sup>105</sup> L'attitude raisonnée représente ainsi la conscience et l'accomplissement de devoirs par lesquels l'individu acceptera de contraindre sa volonté au profit de la cité. La sagesse devient de ce fait une pratique collective, qui n'est plus à attendre de Dieu ou des Écritures, mais à trouver au sein de la cité. L'éthique de la parole, d'un refus du blasphème, du mensonge ou encore de l'ironie, devient la volonté d'accéder au bien commun par ses dires.<sup>106</sup>

---

<sup>101</sup> Brunet les impute à l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote. Cfr. C. Casagrande-S. Vecchio, *I peccati della lingua : disciplina ed etica della parola nella cultura medievale*, Rome 1987, p. 96.

<sup>102</sup> « Sovereine vertu est a contraindre la langue, et cil est prochains de Dieu qui se set taire » : B. Latini, *Tresor*, p. 468. Fréquemment, les *dictatores* argueront que leur savoir leur vient de Dieu, qui leur donne pour tâche de la transmettre aux hommes. Ils ont alors régulièrement recours à la figure de la sagesse du roi Salomon, qui devient une figure tutélaire de la discipline de la parole. Cfr. E. Artifoni, *Sapientia Salomonis. Une forme de représentation du savoir rhétorique chez les dictatores italiens*, in Dessi-Lauwers, *La parole du prédicateur* cit., pp. 291-310.

<sup>103</sup> Latini, *Rettorica* cit., pp. 167-168.

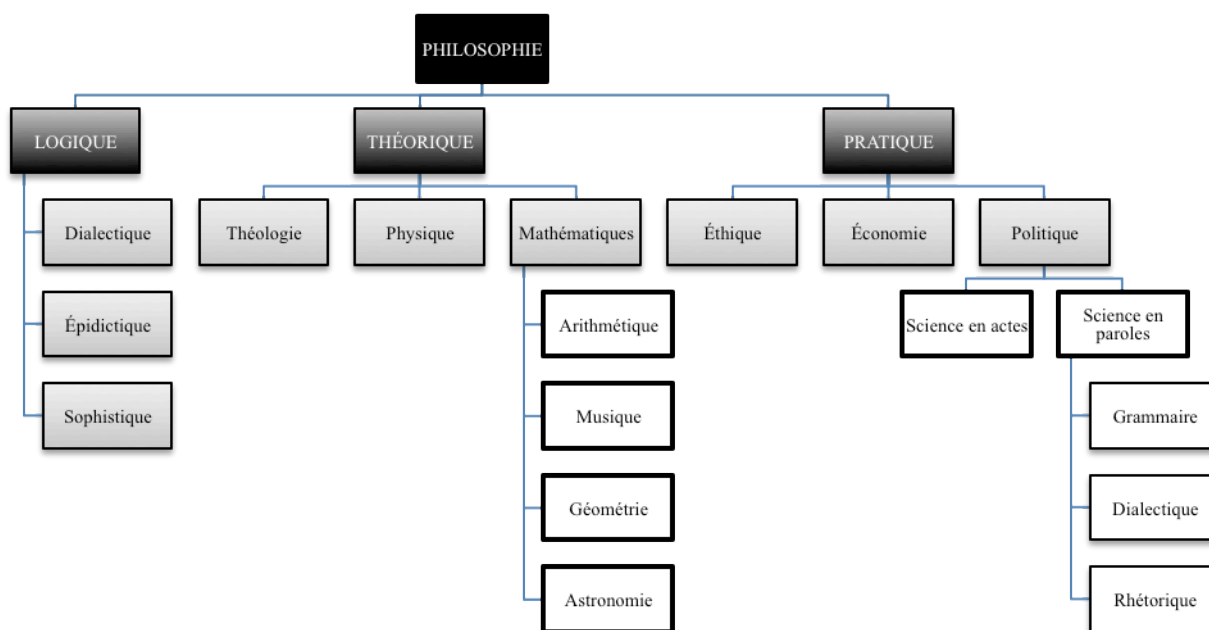
<sup>104</sup> Une étude des sources par lesquelles Brunet a eu accès à la pensée aristotélicienne est présente dans S. Gentili, *L'uomo aristotelico alle origini della letteratura italiana*, Roma 2005, pp. 32-33, 41-49.

<sup>105</sup> Bartuschat, *Rettorica* cit., p. 40.

<sup>106</sup> Concernant la notion de "bien commun" au sein du langage politique communal et ses variations de contenu, on peut se référer à : P. Boucheron, *Politisation et dépolitisation d'un lieu commun. Remarques sur la notion de*

Cette mutation du discours en pratique citoyenne est inscrite chez Brunet dans une nouvelle classification des savoirs. La tradition oppose deux types de division de la philosophie – celle-ci désignant la science dans son ensemble – : d’une part, une classification platonicienne et, d’autre part, une classification aristotélicienne.<sup>107</sup> La première, tripartite, | 318 distingue physique, éthique et logique. Elle sera notamment reprise par Isidore de Séville. La seconde, bipartite, prévoit une division entre sciences théoriques et sciences pratiques. Elle a été employée, entre autres, par Cassiodore ou Boèce. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, des synthèses de ces deux modèles sont proposées, distinguant philosophie théorique, pratique et logique, notamment dans le *Didascalicon* d’Hugues de Saint-Victor. On retrouve cette tripartition chez Brunet, qui présente des plans de classification identiques dans la *Rettorica* puis dans le *Tresor* (fig. 1).<sup>108</sup>

| 319



**Figure 1. Plan de classification des sciences selon Brunet Latin**

*Bien Commun dans les villes d'Italie centro-septentrionales entre commune et seigneurie*, in E. Lecuppre-Desjardin-A.L. Van Bruaene, *De bono communi. The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th-16th c.)*, Turnhout 2010, pp. 237-251 ; A. Zorzi, *Bien commun et conflits politiques dans l'Italie communale*, in *Ibid.*, pp. 267-290.

<sup>107</sup> On trouve un panorama général de la classification philosophique médiévale et de son application à l'œuvre de Brunet dans : J.A. Weisheipl, *Classification of the sciences in medieval thought*, « *Mediaeval studies* », 27 (1966), pp. 54-90 ; L. Evdokimova, *La place des arts de langage dans les encyclopédies médiévales et les goûts littéraires de leurs auteurs : Isidore de Séville et Brunet Latin*, « *Synergies Inde* », 2 (2007), pp. 67-80.

<sup>108</sup> Latini, *Rettorica* cit., pp. 43-49 ; Latini, *Tresor* cit., pp. 6-16.

Bien que s'inscrivant dans la continuité d'Hugues, la classification proposée par Brunet repose en partie sur un "nouvel" Aristote, traduit de l'arabe et n'ayant pas subi la même influence platonicienne que les textes utilisés jusqu'alors par la scolastique. Selon Ludmila Evdokimova, Brunet s'en inspire particulièrement lorsqu'il place la politique comme art ultime, le plus noble et auquel les autres disciplines sont subordonnées.<sup>109</sup> Néanmoins, au-delà de ces influences, il semble que le Florentin ait pris des initiatives dans cette classification. Ainsi, une caractéristique du plan réside dans la double présence de la dialectique, comme science logique et comme science pratique. Ce dédoublement est, peut-être, dû à la volonté de lier deux théories : d'une part une classification traditionnelle qui entend la dialectique (et souvent, avec elle, la rhétorique) comme art du raisonnement et, d'autre part, la pensée cicéronienne, qui prône les arts du langage comme outils du citoyen.<sup>110</sup> Dès lors, c'est paradoxalement en voulant combiner entre elles différentes traditions que notre auteur s'en éloigne et se **320** montre original. La classification de Brunet marque une translation inachevée du *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique) de la logique à la pratique, soit d'une approche du langage comme ornementation scripturale à celle du langage en tant qu'outil du quotidien politique.

Pour Brunet, l'action politique est à entendre comme faculté de gouvernement mais également comme adhésion à la communauté humaine que représente la cité.<sup>111</sup> Cette dernière étant par nature marquée par le discours, la rhétorique relève chez Brunet d'une identité collective et s'inscrit au cœur de la citoyenneté : « Questa arte di rettorica [...] noi diciamo ch'ella sia parte della civile scienza, cioè della scienza delle cittadi ». <sup>112</sup> L'éloquence participe de la cohésion communale, de façon institutionnelle comme sociale. En effet, l'échange de la parole dans les conseils marque une reconnaissance de l'appartenance de l'autre à une même communauté. Or, l'affirmation d'une identité partagée, particulièrement prégnante au XIII<sup>e</sup> siècle, est révélatrice d'une fierté citadine et d'un sentiment, défensif ou

---

<sup>109</sup> Selon Ruedi Imbach, cette classification des savoirs est caractéristique d'une philosophie laïque, donnant valeur aux sciences non par la dignité de leur objet, mais par leur utilité au sein de la société. Elle impose chez Brunet un primat de la raison pratique et politique que l'on retrouvera, plus tard, dans le *Convivio* de Dante, celui-ci attribuant le sommet de la hiérarchie des sciences à la philosophie morale. Cfr. R. Imbach, *Dante, la philosophie et les laïcs*, Paris-Fribourg 1996, pp. 37-41.

<sup>110</sup> En tant que science logique, la dialectique est définie par Brunet comme celle qui « enseigne tancier et contendre et disputer les uns contre les autres, et fere questions et defenses ». Lorsqu'elle est définie comme science pratique, elle devient celle qui « enseigne prover nos diz et nos paroles[par raison], et par tels argumenz qui donent foi as paroles que nos avons dites, si que eles semblent voires et provables a estre voires ». Cfr. Latini, *Tresor* cit., pp. 12, 14.

<sup>111</sup> En cela, le podestat, à son arrivée en poste, dispense un discours doublement politique, faisant l'éloge de ses nouveaux administrés et marquant ainsi son dévouement : il s'agit à la fois d'un acte institutionnel faisant partie des règles de gouvernement et d'une affirmation idéologique de nouvelle appartenance au groupe.

<sup>112</sup> Latini, *Rettorica* cit., p. 40.

supérieur, d'altérité face au non citoyen. Cicéron est un modèle de cette urbanité fondée sur l'éloquence, par son statut de sénateur et d'avocat. Sa figure est mobilisée dans un contexte communal pour sa valorisation d'une *vita activa*, c'est-à-dire d'une vie dédiée à l'action publique. Albertano da Brescia appuie ce caractère à la fin de son *De amore et dilectione Dei* : il y commente le *De officiis*, œuvre décrivant le bon citoyen romain comme accomplissant ses devoirs, participant à la vie collective et prenant pour cela la parole au sein des institutions représentatives.<sup>113</sup> Il suggère ainsi qu'appartenir à la communauté ne suffit pas à définir la citoyenneté : celle-ci ne tolère pas la passivité. Elle implique, au contraire, une action politique, laquelle se doit d'être vertueuse. La rhétorique, au-delà d'une science civile, devient dès lors une science civique : elle invite le citoyen à prouver sa qualité, guidé en cela par le modèle cicéronien.

| 321

### C. Une *autorité* reconstruite en modèle civique

Le XIII<sup>e</sup> siècle rétablit la qualité citoyenne du personnage cicéronien. Auparavant, son affiliation au stoïcisme, relu dans un contexte monastique, avait conduit à le caractériser par l'ascèse et la solitude contemplative. Sa philosophie était alors interprétée comme un guide au gouvernement de soi, visant la maîtrise des passions.<sup>114</sup> Le monde communal va progressivement orienter sa conception de la personne et de l'œuvre cicéroniennes vers une mise en parallèle des vies civiques romaine et médiévale. Ainsi, les attributs retenus par Brunet pour qualifier Cicéron concernent, comme nous l'avons déjà remarqué, ses qualités de rhéteur, mais également son engagement politique. Trois descriptions reviennent majoritairement dans notre corpus pour identifier le philosophe romain : l'avocat contrant César, le consul pompéien et le citoyen plébéien.

La dimension rhétorique des ouvrages de Brunet favorise une appréhension de la figure cicéronienne par le discours. En cela, c'est le plus souvent par ses qualités d'orateur que le penseur est dépeint et notamment par sa profession d'avocat. Les prologues aux discours prononcés devant César mettent en scène cette activité, présentant Cicéron comme défenseur des causes juste et, à ce titre, garant du bien. Les accusés soutenus par le philosophe se voient, dans ce but, parés des plus grandes qualités. Le roi des Galates Déiotaros, accusé par des gens de sa cour d'avoir projeté l'assassinat de César, est par exemple introduit comme un homme « grande e gentile », éternel « amico del comune e del Senato di Roma ».<sup>115</sup> En le défendant,

---

<sup>113</sup> Albertano da Brescia, *De amore et dilectione Dei*, IV, xxiv. Cfr. Bartuschat, *La Rettorica* cit., p. 36.

<sup>114</sup> Baron, *The memory of Cicero* cit., p. 106.

<sup>115</sup> Latini, *Pro Deiotaro* cit., pp. 397-398.

l'avocat se montre attaché à la loyauté et à la justice. En contrepoint, César pâtit d'une présentation en demi-teinte, ventant son courage mais pointant son bellicisme et son manque de respect des institutions républicaines.<sup>116</sup> Progressivement, les procès que présente Brunet s'écartent de leur teneur événementielle pour porter un jugement sur des conduites citadines, dont l'écho semble important au sein du monde communal. Cicéron, d'avocat, devient avant tout le dernier rempart contre un pouvoir personnel et arbitraire. Plus que le défenseur d'innocents (puisque | 322 ses clients sont présentés comme tels), il est celui de l'harmonie et du maintien de la cité. Or, cet engagement est présenté comme d'autant plus fort qu'il se concrétise dans des charges politiques. En effet, Brunet insiste régulièrement sur la qualité de consul du rhéteur romain.<sup>117</sup> Il entend mettre en exergue par ce biais le dévouement cicéronien à la collectivité : le philosophe n'est, chez lui, jamais présenté comme isolé ou comme menant des projets personnels, son ambition étant toujours mise au service de la société. Ses convictions sont alors examinées avec bienveillance, tout particulièrement lorsqu'elles exposent son attachement à Pompée. Brunet écarte tout lien clientélaire entre les deux hommes pour affirmer cette alliance comme relevant de la raison : l'affiliation pompéienne est un choix de sagesse. Y compris dans des pages de narration historique, le Florentin refuse de traiter le conflit opposant Pompée à César avec objectivité et détachement. Chez Brunet, le face-à-face des triumvirs dénote du manichéisme, confrontant la saine stabilité de la collectivité à la dangereuse impétuosité d'un individu ambitieux.<sup>118</sup> L'auteur va plus loin en affirmant que cet engagement témoigne de l'amour porté à Rome : « Et poi nella guerra di Pompeo e di Julio Cesare si tenne con Pompeo, sicome tutti ' savi ch'amavano lo stato di Roma; e forse l'appella nostro comune però che Roma è capo del mondo e comune d'ogne uomo ». <sup>119</sup> L'affirmation d'une dimension universelle de Rome invite le lecteur à donner actualité à la personne de Cicéron. Ce dernier, de l'autorité antique, devient une figure communale. C'est désormais moins par sa qualité littéraire et philosophique que le Romain doit être conçu que par son engagement et sa défense citoyenne. Cicéron devient l'exemple d'une conduite respectueuse et protectrice des valeurs de *pax*, de *iustitia* et de gouvernement

---

<sup>116</sup> « Et a la vérité dire il n'ama onques les senators ne les autres officiaux de Rome, ne eaus lui ; car il estoit [...] de si haut coraige que il ne baoit fors qu'a la seignorie avoir dou tout » : Latini, *Tresor* cit., p. 68.

<sup>117</sup> Latini, *Pro Ligario* cit., p. 362.

<sup>118</sup> « Endemantiers Jule Cesar porchaça tant amont et aval [...] que il se combati contre Pompei et contre les autres qui lors gouvernoient la cité, tant que il les vainqui et chaça toz ses henemis, et il soul ot la seignorie de Rome » : Latini, *Tresor* cit., pp. 68, 70. Dans la partie rhétorique de l'ouvrage, Brunet marque la qualité de Cicéron et la justice de la cause pompéienne en notant, avec ironie, que parmi les déclarations sujettes à contestation on pourrait prendre pour exemple Catalina disant « que Tulles n'avoit mie tant valu au comun de Rome come il avoit » ou César affirmant « Je chace Ponpeum justement ». Cfr. *Ibid.*, p. 648.

<sup>119</sup> Latini, *Rettorica* cit., p. 10.

partagé. Guidant la parole et incitant à l'action, la figure cicéronienne se transforme en modèle civique. Le philosophe bénéficie ainsi d'une nouvelle *auctoritas*, réédifiée sur des bases politiques.

| 323 Brunet *construit* l'autorité cicéronienne dans son texte, invitant au respect de l'avocat et du consul. Or, loin de se mettre au service de l'*auctoritas*, il utilise cette dernière pour promouvoir ses propres engagements politiques. C'est particulièrement le cas lorsque Brunet met en scène Cicéron en tant que citoyen plébéien : « Tulio era cittadino di Roma nuovo e di non grande altezza; ma per lo suo senno fue in sì alto stato che tutta Roma si tenea alla sua parola [...], e per lo bene della terra fue al tutto contrario a Catellina ».<sup>120</sup> Johannes Bartuschat a estimé que Brunet faisait référence aux conflits communaux en opposant Cicéron, *homo novus*, à Catilina, noble sans moralité.<sup>121</sup> Dans le *Tresor*, en effet, Brunet regrette que lors de la désignation du podestat ses concitoyens « ne resgarde pas a ses mours, ne a ses vertus, ainces se tiennent a la force de lui ou de son lignaige [...] ».<sup>122</sup> Il se montre alors partisan d'une noblesse individuelle, validée par l'engagement citoyen, contre une noblesse lignagère, héritière des richesses et du pouvoir de la traditionnelle *militia*. Le notaire mettrait ainsi en exergue les crispations qui s'affirment entre une aristocratie magnatice, rendue méfiante par les intégrations sociales qui l'ont éloignées de ses caractères chevaleresques au siècle précédent, et une *gente nuova* florentine désirant prévaloir au gouvernement communal. La mise en parallèle d'autres extraits du *Tresor* a amené Guido Castelnuovo à qualifier Brunet de « pourfendeur de la noblesse de sang ».<sup>123</sup> La composition de ses œuvres ne se limite ainsi pas à une vocation didactique : au-delà d'enseigner, Brunet souhaite convaincre le lecteur. La référence aux épisodes cicéroniens est dès lors animée d'intentions diverses, qui varient en fonction de la figure convoquée : œuvre du philosophe, action du citoyen ou identité sociale de l'homme. Alors que son œuvre (par les *auctoritates* qu'elle a disséminées) et son action (par sa vocation de modèle civique) | 324 imposent l'ascendant de Cicéron sur la pensée comme sur la pratique urbaines en tant que *sujet* inspirateur des écrits, sa personne n'est

---

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> « Ben dico che Catellina è estratto d'alto lignaggio et à grande forza di cuore e di corpo, ma tutto suo podere usa in tradimenti e distruzioni di terre e di genti » : *Ibid.*, p. 182. Cfr. Bartuschat, *La Rettorica* cit., p. 37.

<sup>122</sup> Latini, *Tresor* cit., p. 796.

<sup>123</sup> « Qu'il ne gardent a la puissance de lui ne de son lignaige [...]; car la maisons doit estre honoree par bon seingnor, et non le seingnor par sa bone maison » : *Ibid.*, p. 794. La discussion des qualités de la noblesse héréditaire et de la noblesse de vertu et n'est pas propre à Brunet, celle-ci constituant un topos littéraire dès les années 1260. Cfr. G. Castelnuovo, *Revisiter un classique : noblesse, hérédité et vertu d'Aristote à Dante et à Bartole*, in M. Van der Lugt-C. De Miramon, *L'hérédité entre Moyen Âge et époque moderne : perspectives historiques*, Florence 2008, pp. 105-155 : 105 ; G. Castelnuovo, *Bon nobles, mauvais nobles, nobles marchands ?*, « Cahiers de recherches médiévales et humanistes », 13 (2006), pp. 85-103 : 93-94 ; Castelnuovo, *D'Aristote à Aristote ?* cit., pp. 121-130.

qu'*objet* du récit, prétexte à un propos contemporain. Utilisant le portrait cicéronien à fin de démonstration, Brunet “désacralise” l'*auctoritas* de l'individu : Cicéron devient lui-même une figure rhétorique, élément permettant de conduire un raisonnement dont il ne constitue plus le cœur. Alors que l'œuvre et l'action de Cicéron présentent une valeur universelle, la mention de sa personne vaut avant tout pour son caractère daté. Ce dernier permet, en effet, à Brunet d'établir un pont entre deux citoyennetés, indépendamment des événements et des formes politiques qui les ont séparées. Florence peut alors apparaître comme le parallèle immédiat de Rome, affirmant la légitimité de la cohésion d'un *auctor* avec les *auctorites* en un « auteur double ».<sup>124</sup>

En se proposant comme auteur aux côtés de l'*auctoritas* cicéronienne, Brunet n'entend pas se prévaloir de la prééminence des Anciens ni s'affirmer comme continuateur de Cicéron. Affirmant son respect pour la tradition littéraire comme philosophique, le notaire souhaite souligner les mutations du discours au sein des sociétés communales, imposant une redéfinition de la rhétorique. Etendue de l'oral vers l'écrit, cette discipline impose d'adapter les leçons du maître d'éloquence romain à des besoins neufs. La *rettorica* formulée se voit alors muée d'art de l'éloquence en art de la pratique, adressée tant au *retore* (rhéteur) qu'au *rettore* (gouvernant). Afficher un « auteur double » permet à Brunet de présenter son œuvre non comme l'actualisation d'un modèle classique mais bien comme son adaptation : la rhétorique brunétienne n'acte pas la prolongation des acquis antiques dans le présent mais une relecture de cet héritage à la lumière de nécessités citadines. Le parallélisme des citoyennetés romaine et florentine, plaçant l'éloquence en leur cœur, incite alors Brunet à repenser la figure cicéronienne : | 325 d'*auctoritas*, imposant la vérité par ses écrits, celle-ci devient un modèle civique, guidant vers la justice par son action. A la suite du « maistre » et du « sponitore », c'est alors le lecteur qui est invité à parfaire la promotion d'une parole renouvelée par sa pratique citoyenne.

---

<sup>124</sup> Brunet entend par exemple le rappeler en exposant la fondation florentine comme consécutive à l'épisode catilinaire : selon lui, à la mort du conjurateur, les Romains combattirent Fiesole et construisirent Florence sur le champ de bataille. Or, ce patronage de Mars impute directement l'atmosphère conflictuelle que connaît le notaire en son temps puisque, comme il le fait remarquer, « de ce doit maistre Brunet Latin savoir la vérité, car il en est nes, et si estoit en exil [...] por achoison de la guerre as florentins » : Latini, *Tresor* cit., p. 68.